



ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

Volume 8, No 1

ISSN 1022-5439

2000/1

Où en est la certification?

Il y a quelque temps, cet éditorial comparait le phénomène de la certification à un pavillon qui, en déployant ses ailes, pouvait déclencher une série d'événements susceptibles de provoquer un ouragan de politiques forestières.

Or, six ans plus tard, cet ouragan de s'est pas manifesté, mais la brise de la certification n'en a pas moins déclenché un tourbillon. Cet effet peut être constaté en se branchant sur le site Web du Forest Stewardship Council (FSC) (voir le profil de cet organisme à la page 20): les forêts 'certifiées' accréditées par le FSC couvraient déjà, en février de cette année, une superficie de 16,9 millions d'hectares – et elle s'étend rapidement.

La certification est maintenant considérée comme un élément important dans l'élaboration de la politique forestière internationale. Dans les pages 2 à 6, Kanowski et ses collaborateurs examinent à fond la gamme des orientations que la communauté internationale pourrait adopter. A la page 9, une coalition des importateurs et exportateurs allemands suggère que la certification exerce sur le commerce une influence semblable à celle d'un obstacle non tarifaire et demande que des mesures soient prises par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce. Les initiatives de certification en Malaisie et en Indonésie sont esquissées dans les pages 7 et 8.

La croissance rapide de la certification soulève toutes sortes de questions. La plus importante de toutes, pour ceux d'entre nous qui avons le souci de la durabilité, est la suivante: la certification débouche-t-elle sur un meilleur aménagement des forêts? Ou, en posant la question différemment, verrons-nous l'allure de la certification se stabiliser, une fois que toutes les opérations satisfaisantes auront été certifiées, ou assisterons-nous en quelque sorte à un 'effet de siphon' qui continuera de rehausser les normes d'aménagement?

Peu de données disponibles actuellement permettent de trouver des réponses à ces questions. Une étude de cas au Guatemala est décrite dans les pages 10 à 12; il serait certes intéressant pour notre bulletin de recevoir le compte rendu d'autres expériences de ce type.

Les questions de certification continuent de faire l'objet de délibérations au sein

de l'OIBT. A la XXVIII^e session du Conseil international des bois tropicaux en mai prochain, les experts en la matière, Markku Simula et Edward Osei Nseyire, déposeront un rapport sur les systèmes permettant de vérifier l'aménagement forestier durable. Ce rapport aidera les membres du Conseil à se maintenir au courant des faits nouveaux dans ce domaine et à faire progresser le débat sur la politique internationale.

En attendant, les renseignements émanant du FSC donnent à penser que l'aménagement des forêts tropicales s'améliore. Par exemple, près de 840.000 hectares de forêts naturelles sont certifiées dans les pays membres de l'OIBT en Amérique latine, c'est-à-dire en Bolivie, au Brésil et au Honduras. En 1989, lors de la publication de *No timber without trees* par l'OIBT, il n'y avait que 75.000 hectares de forêts rationnellement aménagées dans toute la région. Il semble donc que l'aménagement forestier se soit considérablement amélioré au cours des dix dernières années, encore qu'il soit parti d'une base très restreinte. Il semble également certain que les superficies de forêts tropicales certifiées s'étendront rapidement au cours des quelques années à venir, dès lors que certains pays tropicaux mettent en place des structures de certification et qu'ils améliorent les pratiques d'aménagement forestier.

Mais la certification amène-t-elle à un meilleur aménagement, ou vice versa? Comme le dit la chanson, la réponse est dans le vent.

Alastair Sarre
Rédacteur



Les opérations forestières dans une concession près d'Itacoatira en Amazonie brésilienne ont été certifiées. Photo: A. Sarre

Dans cette édition

- ◆ La certification
- ◆ Foresterie communautaire au Guatemala
- ◆ Travaux de projet de l'OIBT
- ◆ Progression du marché en Chine

Questions de certification

La certification du bois est aujourd'hui une réalité mais de nombreuses questions restent en suspens, notamment quel rôle les gouvernements devraient-ils jouer?

par Peter Kanowski¹, Darren Sinclair² et Blair Freeman³

¹ Department of Forestry, Australian National University 0200, Australie

² Australian Centre for Environmental Law, Australian National University 0200, Australie

³ FORTECH, 7-11 Barry Drive, Canberra ACT 2612, Australie

Depuis son introduction, il y a six ans, la certification a beaucoup évolué. D'une activité parrainée par les organisations non gouvernementales de défense de l'environnement à la périphérie des politiques forestières, elle a progressé pour assumer un rôle plus généralement accepté et central. Son évolution, en tant que mécanisme fondé sur le commerce et destiné à favoriser l'aménagement forestier durable, présente des difficultés mais aussi des possibilités pour toutes les parties concernées par les forêts. Nous allons examiner ici quelques-uns des problèmes les plus urgents à résoudre si l'on veut que la certification joue un rôle optimal dans la promotion d'une meilleure gestion forestière.

Les programmes de certification

On peut classer les programmes de certification selon qu'ils sont fondés sur des normes relatives aux résultats ou aux méthodes.

Les normes relatives aux résultats spécifient les degrés d'accomplissement réalisés dans divers domaines de l'aménagement forestier. Elles sont à la base du programme du *Forest Stewardship Council* (FSC) – voir page 20 – et de quelques programmes régionaux et nationaux qui commencent à se faire jour (par ex: Indonésie, voir page 8; Malaisie, voir page 7; Brésil et Finlande). La plupart des systèmes de certification fondés sur les résultats admettent aussi quelques éléments de l'approche relative aux méthodes.

Les normes relatives aux méthodes: Les approches systématiques promues par de nombreux groupes de l'industrie forestière reposent sur les normes appliquées essentiellement par l'*International Standards Organisation* (ISO 14001/14004), l'*Eco-Management & Audit Scheme* (EMAS) et l'*Environmental Management System* (EMS). Ce sont des normes génériques fondées sur les méthodes, qui permettent d'aborder de manière systématique les questions de développement, de mise en oeuvre, de suivi et de révision des politiques environnementales, mais elles ne prescrivent pas de réalisations en matière d'environnement. Elles n'aboutissent pas elles-mêmes à la certification de l'aménagement forestier et ne permettent pas l'étiquetage des produits; mais elles sont cependant utilisées par un certain nombre de sociétés comme un premier pas en direction de la certification (Bass et Simula, 1999).

Progression de la certification

Pratiquement toutes les forêts ayant bénéficié d'une certification indépendante ont, jusqu'à

présent, été certifiées dans le cadre du programme du FSC. Des tests et des vérifications à petite échelle ont commencé avec d'autres programmes de certification, comme au Brésil, en Finlande, en Indonésie et en Malaisie, mais la certification à grande échelle, bien que parfois imminente, reste limitée. En février 2000, on comptait environ 16,9 millions d'hectares de forêts certifiées par le programme du FSC (voir le tableau de la page 20).

Les marchés des produits certifiés

Les marchés des produits certifiés sont le plus développés en Europe occidentale et aux Etats-Unis; la certification n'a pas atteint une part de marché significative au Japon ni sur les autres grands marchés asiatiques. Le développement des marchés en Europe et en Amérique du Nord a conduit à la formation de centrales d'achat regroupant négociants et détaillants de produits

Table des matières

Questions de certification	2
L'initiative de certification en Malaisie ...	7
Les travaux de certification en Indonésie	8
La certification en tant qu'obstacle non tarifaire au commerce	9
Foresterie communautaire rentable et conservatrice	10
Sommaire des travaux de projets de l'OIBT	13
Commerce	15-19
Tendances des marchés	15
Perspectives de la prochaine décennie	16
Progression du marché chinois	18

Rubriques

Profil d'une institution: le FSC	20
Profil d'un pays: la France	21
Rapport de bourse	22
Quoi de neuf sous les tropiques?	24
Conférences	25
Bibliographie	28
Courrier des lecteurs	29
Au tableau d'affichage	30
Calendrier de formation	31
Réunions à venir	32

forestiers. Les membres les plus importants de ces groupes d'achat sont les chaînes de distribution des produits de bricolage. Le plus grand de ceux-ci aux Etats-Unis, Home Depot, fait depuis peu de temps partie de la centrale d'achat américaine, *Certified Forest Products Council*.

Les nouvelles tendances

Plusieurs tendances commencent à se dégager tandis que les programmes de certification mûrissent et le débat se poursuit. Elles auront des incidences sur les développements ultérieurs.

La prédominance des pays du Nord

Bien que la certification ait pour origine l'inquiétude (justifiée ou non) concernant l'exploitation non durable des forêts tropicales, la grande majorité des certifications ont été accordées, jusqu'à présent, en Europe et en Amérique du Nord. Ces deux continents représentent les deux tiers de la superficie totale des forêts certifiées par le programme FSC. Pour le reste des certifications FSC, la moitié sont en Amérique latine. La plupart des autres programmes de certification bien avancés se trouvent tous dans des pays du Nord.

La prédominance des forêts industrielles

Une autre caractéristique étonnante de l'évolution internationale de la certification a trait à la prédominance des forêts industrielles. Là aussi, comme pour le FSC, les deux tiers de la superficie totale des forêts certifiées dans le monde sont industrielles. La catégorie suivante du type de forêts certifiées est celle des forêts nationales gérées par l'Etat, qui représentent 30% de la superficie certifiée totale. Cela signifie que la certification généralement sous-représente les entreprises qui ne sont ni industrielles ni étatiques, c'est-à-dire ressortissant de la foresterie privée et communautaire à petite échelle.

La tendance vers la certification fondée sur les résultats

De plus en plus, les programmes fondés sur les méthodes commencent à incorporer des objectifs quant au rendement; de même, les programmes fondés sur les résultats reconnaissent les avantages de l'EMS (Système de gestion de l'environnement). On note maintenant une tendance évidente à la convergence de nombreux éléments particuliers des différents programmes de certification.

L'importance des détaillants et des négociants

Bien que l'objectif soit de faire évoluer la certification en fonction du marché, où les consommateurs bien informés envoient des signaux à l'industrie forestière et aux gérants de forêts en passant par la filière des approvisionnements,



l'expérience semble indiquer que les consommateurs n'enverront probablement pas ces signaux en l'absence d'un engagement de la part des détaillants et des négociants. L'influence des centrales d'achat, à la fois dans l'exercice d'une préférence pour les bois certifiés et dans la transmission de cette préférence aux clients, a contribué à développer les marchés des produits en bois certifié. Il est vraisemblable que les négociants et les détaillants continueront de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la certification.

La crédibilité

La crédibilité est une condition préalable à la réussite de tout programme de certification. Elle dépend de:

- la *qualité de l'évaluation* de l'aménagement forestier et de la chaîne de distribution: elle est en général garantie par l'habilitation des inspecteurs en fonction de critères transparents et vérifiables;
- l'*absence de conflits d'intérêt*: l'impératif d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt a pour effet d'exclure la certification dans le cadre de programmes unilatéraux et bilatéraux au profit de la certification accordée par une tierce partie indépendante;
- l'*acceptabilité par toutes les principales parties prenantes*: vu la disparité des intérêts dans la certification, il s'est avéré difficile d'obtenir un consensus sur l'acceptabilité de tous les principaux éléments des programmes de certification et en particulier sur les normes d'aménagement forestier; et

- l'*impact de la certification* sur l'amélioration de l'aménagement forestier. Toutes les parties en cause reconnaissent que la certification perdrait en crédibilité si elle n'aidait pas clairement à améliorer la gestion forestière (d'après Bass et Simula 1999).

La prolifération des programmes de certification

L'une des caractéristiques les plus remarquables de la certification aura été la prolifération des programmes; par exemple, il existe actuellement trois programmes différents aux Etats-Unis. Une bonne partie de cette prolifération vient d'initiatives prises par l'industrie forestière ou de groupes de propriétaires de forêts qui souhaitent obtenir une certification pour l'aménagement de leurs forêts, mais craignent cependant de concéder trop de pouvoir aux ONG environnementales s'ils participaient au programme du FSC. De même, certains gouvernements, notamment finlandais, malaisien et indonésien, ont encouragé l'élaboration de programmes de certification pour éviter ceux proposés par d'autres groupes d'intérêt.

Les avantages de la prolifération

On pourrait avancer que, dans la mesure où la certification est essentiellement un instrument de politique commerciale, la prolifération est inévitable et même désirable. Elle pourrait aboutir au développement d'approches plus efficaces et effectives en matière de certification du fait de la concurrence que se font les programmes rivaux pour augmenter leur part de marché, ce qui pourrait entraîner une baisse du coût de la certification pour les opérateurs forestiers. Elle pourrait également

stimuler le développement de principes plus sophistiqués, de critères et d'indicateurs de performance, à mesure que les concurrents assimilent les expériences des autres. On assisterait peut-être alors à un transfert de technologie et de connaissances entre les différents programmes, favorisant l'efficacité et un développement mutuel. Toutes ces forces pourraient déclencher une 'course à l'excellence' dans laquelle la concurrence imposerait l'amélioration à la fois des processus de certification et de l'aménagement forestier. La prolifération pourrait conduire aussi à la création de programmes spécialisés couvrant des niches commerciales occupées par de petits producteurs.

Ainsi, en termes économiques, davantage de concurrence pourrait signifier davantage d'efficacité pour le marché.

Le coût de la prolifération

Le grand risque d'un système de certification fortement fragmenté est qu'il pourrait jeter le marché dans la confusion. L'expérience des campagnes de labellisation des produits de consommation semble montrer que, pour être efficace, un label doit occuper une position dominante dans l'esprit du consommateur. Au milieu de programmes concurrents, les consommateurs risquent de s'y perdre et de se décourager, ce qui remet en cause la validité de l'ensemble du concept. La prolifération pose aussi un dilemme aux propriétaires, gérants et industriels forestiers qui doivent choisir entre des programmes concurrents: leur décision peut avoir des incidences commerciales non négligeables, à long terme, en fonction du programme que le marché finalement acceptera le mieux.

Il est évident que les nombreux acteurs engagés dans la certification sont suffisamment conscients des risques associés à la prolifération pour commencer à chercher la meilleure manière de s'y prendre. Cette recherche a suscité un débat et des initiatives en matière de 'reconnaissance mutuelle'.

Les initiatives naissantes de reconnaissance mutuelle

La reconnaissance mutuelle signifie ici qu'un programme de certification donné acceptera d'autres programmes. La reconnaissance mutuelle existe déjà sous différentes formes: plusieurs initiatives, décrites ci-dessous, ont de fait mis au point des ensembles de critères pour référencer les

différents programmes de certification, un premier pas vers une reconnaissance mutuelle.

Le Forest Stewardship Council: le FSC fonctionne en tant qu'organisme de vérification et d'habilitation des certificateurs et de contrôle des normes et processus de certification nationaux et régionaux, lesquels doivent être conformes aux principes et critères du FSC. Autrement dit, cet organisme a établi de facto un cadre de travail international pour la 'reconnaissance mutuelle' entre méthodes régionales et nationales et entre certificateurs.

Les partisans de la certification FSC s'inquiètent que la reconnaissance mutuelle

ne diminue le niveau des normes du FSC. De nombreux adeptes d'autres initiatives de certification interprètent cette inquiétude, à tort ou à raison, comme une excuse pour maintenir le rôle dominant du FSC dans le domaine de la certification. Toutefois, le FSC s'est lui-même engagé à collaborer avec les initiatives malaisienne et indonésienne, en se posant pour objectif final de voir une certification établie par l'une ou l'autre partie dans ces pays, reconnue par les deux parties (FSC UK 1999).

Les détaillants: dans la majorité des cas, les groupements d'achat au détail se sont engagés dans un seul programme de certification, en général le FSC. Depuis quelque temps, toutefois, ils commencent à s'écarter de la reconnaissance d'un programme unique de certification pour préférer, certes un seul programme, mais complété par la reconnaissance d'autres programmes dont la certification jouit de la même crédibilité. Et cela pour toutes sortes de raisons: notamment le désir de ne pas exclure injustement des fournisseurs qui n'appartiennent pas à un programme particulier; la méfiance à l'égard de certaines pratiques commerciales discriminatoires pouvant entraîner des poursuites; et la simple difficulté à trouver suffisamment de fournisseurs ayant la même certification pour satisfaire les besoins du marché.

Les associations industrielles: la prolifération des programmes de certification pourrait éventuellement nuire aux membres des associations industrielles si, par exemple, ceux-ci

étaient exclus de certains marchés parce qu'ils ne possèdent pas un certain label de certification. La reconnaissance mutuelle est l'une des manières d'éviter cet écueil et a donc été encouragée par un certain nombre d'associations industrielles.

Les propriétaires de forêts non industrielles: les groupements de petits propriétaires de forêt se sont sentis de plus en plus isolés par la généralisation de la certification. Ce qui les inquiète, c'est que les besoins et conditions des petits exploitants, ainsi que les variations régionales en matière d'aménagement forestier durable, ne sont pas facilement pris en compte par les grands programmes de certification. De ce point de vue, les petits exploitants préféreraient sans doute une approche de la certification qui cherche à reconnaître leurs réalisations et leurs particularités au lieu de tenter de leur imposer un ensemble de paramètres venus de l'extérieur. En fait, cela correspond justement à l'approche de la certification fondée sur la reconnaissance mutuelle.

Les gouvernements: le choix des normes d'aménagement forestier est probablement l'élément le plus litigieux des programmes de certification et le domaine dans lequel les gouvernements ont joué un rôle important. Parallèlement à la certification, de nombreux gouvernements nationaux ont collaboré à l'élaboration d'un nombre limité de cadres internationaux communs définissant les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable: à savoir les processus d'Amérique centrale, du Sahel africain, de l'OIBT, d'Helsinki, de Montréal, du Proche-Orient et de Tarapoto. Ceux-ci ont fourni le contexte dans lequel de nombreux gouvernements ont mené ou catalysé le développement, au niveau national, des cadres ou des normes compatibles avec ce qui est appliqué au niveau international. Les gouvernements ont encouragé le dialogue entre initiatives nationales et programmes internationaux de certification dans l'espoir d'aboutir à une éventuelle reconnaissance mutuelle.

'L'influence des centrales d'achat ... a contribué à développer les marchés des produits en bois certifié'

Critères possibles de reconnaissance mutuelle

Divers acteurs de la certification ont proposé des critères qui permettraient d'évaluer les initiatives naissantes de reconnaissance mutuelle. Nous avons dressé la liste de ces critères proposés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts, le *UK Forest Certification Working Group* (UK FCWG), la

Confédération de l'industrie papetière européenne (CIPE), le Programme paneuropéen de certification des forêts (PECF), l'Alliance Banque mondiale/WWF pour les forêts et le *Global Forest Policy Project*.

Convergence des politiques

Peut-être que la caractéristique la plus surprenante des approches suivies par ces forums est l'accord général sur les problèmes qu'il convient de traiter, même si cet accord ne va pas nécessairement jusqu'à la manière de les résoudre. Par exemple, toutes les approches indiquaient, comme critères de reconnaissance mutuelle, l'accessibilité et la portée, les accords de certification, la participation des parties prenantes et les mécanismes de révision. De surcroît, la plupart des approches prennent en considération les questions d'habilitation, le type de normes d'évaluation (des résultats ou des méthodes), la transparence et la responsabilité. Il y a aussi un certain accord sur la manière de décider de ces questions. Par exemple, un consensus général concernant les critères suivants:

- les programmes de certification ne devraient pas faire de discrimination entre différents types de forêts ou de propriétaires/opérateurs forestiers;
- la certification devrait être effectuée par des organismes indépendants;
- les critères de certification devraient être régulièrement révisés et actualisés;
- le processus de certification devrait être transparent; et
- la certification devrait être efficace par rapport à son coût.

Divergence des politiques

Les différents acteurs cherchant à développer la reconnaissance mutuelle auront inévitablement des priorités différentes qui produiront des approches aux questions principales ou des critères différents. La différence d'approche la plus évidente concerne la participation des parties prenantes. Les propositions de la CIPE et du PECF, par exemple, présentent des différences subtiles mais significatives par rapport à celles de l'UK FCWG et de l'Alliance Banque mondiale/WWF pour les forêts, en matière de participation des parties prenantes. De toute évidence, le degré et la nature de la participation des acteurs est une question qui

suscite encore des divergences dans le contexte de la reconnaissance mutuelle.

En plus de ces critères qui diffèrent d'une approche à l'autre, certaines approches adoptent des critères que l'on ne retrouve tout simplement pas dans les autres. Cela n'entraîne pas forcément de conflits, bien que ce soit possible, car cela peut uniquement refléter des différences de niveau dans le développement et la sophistication de la reconnaissance mutuelle.

Le rôle des gouvernements

S'il est vrai que la certification est une initiative à caractère commercial, les gouvernements n'en ont pas moins influencé son apparition de différentes manières. La nature de l'intervention des gouvernements a beaucoup varié selon les juridictions, avec des engagements directs et indirects. Vu la diversité des situations nationales, la grande variété des rôles des gouvernements devrait continuer à caractériser la certification et la labellisation.

Le rôle que devraient jouer les gouvernements dans la certification a été – et est encore – sujet à controverses. Des questions, à la fois théoriques et pratiques, restent en suspens en particulier celle de savoir jusqu'où les gouvernements peuvent s'engager dans des initiatives qui étaient explicitement conçues pour fonctionner sans l'intervention traditionnelle des gouvernements et qui devaient prospérer ou disparaître en fonction du marché. Sans oublier le débat sur le rapport entre le rôle des gouvernements dans la certification et leur participation à l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les obstacles techniques au commerce.

Néanmoins, les gouvernements ont clairement un rôle à assumer à l'égard des forêts et de leur gestion. On pourrait dire que, quelles que soient ses origines, la



Quel rôle les gouvernements devraient-ils jouer ? Photo: A. Sarre

certification ayant maintenant tellement progressé et ayant un tel impact, les gouvernements ont un rôle à jouer dans son développement et son fonctionnement et qu'ils devront assumer ce rôle. Nous allons examiner maintenant trois formes d'engagement potentiel des gouvernements dans la certification et la reconnaissance mutuelle: politique, définition des normes et participation directe.

Politique: les gouvernements ont de nombreuses possibilités de créer un climat propice au développement et à la mise en oeuvre de la certification et de la reconnaissance mutuelle. Au plus haut niveau, les gouvernements doivent créer un environnement cohérent; comme l'a fait observer Simula (version préliminaire, 1999) 'la certification à caractère commercial doit être compatible avec les politiques macro-économiques et sectorielles'. Par exemple, au niveau national, il serait possible d'aligner étroitement les dispositions législatives concernant l'aménagement forestier durable, sur les programmes de certification et de reconnaissance mutuelle. Au niveau international, des programmes de certification conçus pour respecter les conditions de l'Organisation mondiale du

'L'expérience des campagnes de labellisation des produits de consommation semble montrer que, pour être efficace, un label doit occuper une position dominante dans l'esprit du consommateur.'

commerce, notamment celles sur les obstacles techniques au commerce, permettraient de développer des approches de reconnaissance mutuelle n'apportant pas de distorsions injustes sur les marchés.

Un rôle plus spécifique des gouvernements consiste à définir la nature et les éléments de la réglementation relative à l'aménagement forestier. On note une tendance générale, dans les politiques gouvernementales actuelles, à s'éloigner des systèmes de réglementation qui s'appuient essentiellement sur la réglementation directe et à se rapprocher des systèmes faisant appel à des approches basées sur la collaboration et la vérification par des tierces parties indépendantes. Ces systèmes sont déjà bien présents dans les pratiques forestières et établissent un climat dans lequel la vérification pourrait occuper une place de choix.

Dans ce contexte, les gouvernements pourraient créer des incitations pour encourager la participation des industries forestières à la certification et à la reconnaissance mutuelle. Par exemple, les gouvernements pourraient accorder un 'allègement régulateur', sous une forme ou une autre, aux sociétés qui participent à des initiatives de certification agréées. Il s'agit là d'une pratique de plus en plus courante dans d'autres secteurs de la politique environnementale, où les 'bons élèves' en matière d'environnement bénéficient d'une grande marge de manoeuvre, ce qui permet au gouvernement de concentrer ses efforts sur les intervenants réellement récalcitrants ou incompetents. D'une manière générale, comme pour la certification, la crédibilité est indispensable au bon fonctionnement de ces systèmes.

Dans ce même ordre d'idées, les gouvernements peuvent choisir de réglementer les certificateurs de tierces parties indépendantes, par exemple, en fixant des normes minimales d'habilitation et d'autorisation des vérificateurs. Ces normes pourraient être conçues de manière à correspondre aux différentes initiatives de certification et de reconnaissance mutuelle, même si le gouvernement ne s'implique pas directement dans ces initiatives. Les gouvernements peuvent choisir d'imposer aux certificateurs des normes internationales cohérentes qui soient conformes aux programmes de certification tels que le FSC.

Définition des normes

Les gouvernements ont déjà entrepris de définir des normes en matière d'aménagement forestier.

Ils pourraient aller un peu plus loin en définissant des normes spécialement conçues pour permettre une reconnaissance mutuelle des programmes de certification. Par exemple, les gouvernements pourraient coopérer au développement d'une palette de directives volontaires ou facultatives pour une reconnaissance mutuelle internationale. Ce serait ensuite à chaque programme de certification de choisir de se conformer – ou non – à ces directives. Ainsi, une telle approche reconnaîtrait aussi bien l'indispensable dimension internationale de la certification que la souveraineté des gouvernements nationaux.

Participation directe

Peu de gouvernements, en tant que propriétaires de forêts, ont déjà exprimé leur choix en faveur de la certification. Toutefois, comme le constate

'... la certification ayant maintenant tellement progressé et ayant un tel impact, les gouvernements ont un rôle à jouer dans son développement et son fonctionnement et ils devront assumer ce rôle.'

Simula (1999, avant publication), 'dans de nombreux pays, l'Etat possède énormément de forêts ou est l'ultime gardien des zones boisées...les gouvernements vont devoir décider de la faisabilité de la certification de leurs propres forêts'. A mesure que les initiatives qui facilitent la reconnaissance mutuelle se développent, on devrait voir les gouvernements choisir, en leur qualité de propriétaires forestiers, de favoriser la certification et la reconnaissance mutuelle pour leurs forêts dans le cadre de programmes crédibles de certification, comme le fait la Commission britannique de foresterie.

Les gouvernements ne sont pas seulement de grands propriétaires et gérants de forêts, ils sont aussi des consommateurs majeurs de produits forestiers. De nombreux pouvoirs publics en Europe dirigent déjà leur pouvoir d'achat en faveur des produits certifiés. A travers leurs contrats d'achat, les gouvernements peuvent mettre en place des dispositions minimales pour les produits certifiés et, grâce à leur puissance commerciale généralement considérable, influencer les critères permettant une reconnaissance mutuelle. Les gouvernements devraient néanmoins s'assurer que ces mesures sont conformes aux accords qu'ils ont passés garantissant la non discrimination sur les marchés publics.

Cet article est l'adaptation d'un document de travail établi par les auteurs pour le Gouvernement australien en octobre 1999. La version intégrale de ce document est accessible à l'indicateur suivant: <http://www.affa.gov.au/ffid.sir.certification/internat.html>

Références

Bass, S. & Simula, M. 1999. *Independent Certification/ Verification of Forest Management*. Document d'information pour l'atelier Alliance Banque mondiale/ WWF, Washington, DC, Etats-Unis. 8-9 novembre 1999. 32 pages.

FSC UK 1999. *Report on Small Businesses and Certification*. Consulter en ligne: [//www.fsc-uk.demon.co.uk/](http://www.fsc-uk.demon.co.uk/)

Simula, M. 1999. Projet de document. *Certification for Forest Management and Labelling of Forest Products. Discussion Note on Main Issues*. The World Bank Group, Forest Implementation Review and Development: Analytical Studies. Indufor Oy. ■

L'initiative de certification en Malaisie

Présentation du Conseil national de certification des bois, Malaisie

par Chew Lye Teng

Directeur exécutif, National Timber Certification Council, Malaysia, 19F, Level 19, Menara PGRM, No. 8, Jalan Pudu Ulu, Cheras, 56100 Kuala Lumpur, Malaisie. Téléphone 60-3-9200 5008. Télécopie 60-3-9200 6008. Courriel: ntcc@tm.net.my

Les activités du Conseil national de certification des bois de Malaisie (NTCC Malaysia) ont débuté le 1^{er} janvier 1999. Il s'agit d'une organisation indépendante à but non lucratif ayant pour mission de planifier et de faire fonctionner un système national volontaire de certification des bois en Malaisie.

Pour la réalisation de ce plan, le NTCC Malaysia assumera un certain nombre de fonctions. Celles-ci comprennent:

- offrir un forum de consultation entre toutes les parties en vue de promouvoir la certification des bois en Malaisie;
- élaborer et mettre en oeuvre un plan de certification des bois comprenant la certification de l'aménagement forestier et de la filière bois;
- formuler des directives permettant d'évaluer l'aménagement durable des forêts et l'établissement et de la filière bois;
- établir des normes ou spécifications pour l'aménagement forestier durable et les actualiser périodiquement;
- mettre au point et en oeuvre des programmes de formation/familiarisation sur tous les aspects liés à l'évaluation de l'aménagement forestier durable et à l'établissement de la filière bois;
- mettre en place et en oeuvre un système pour assurer la surveillance et le suivi du plan de certification, y compris des mécanismes d'appel;
- établir des liaisons et la coordination avec des organismes nationaux, régionaux et internationaux, s'occupant de certification des bois en vue de faciliter la coopération et la reconnaissance mutuelle; et
- rassembler, traiter et diffuser des données et des informations en vue de promouvoir et de mieux faire connaître la certification des bois.

L'organe directeur du NTCC Malaysia est un Conseil d'administrateurs composé de représentants des parties intéressées, telles que des institutions académiques/de recherche et de développement, l'industrie du bois, des organisations non gouvernementales et des agences gouvernementales. Le Conseil est actuellement présidé par Dato^u Dr. Freezailah b. Che Yeom, ancien Directeur exécutif de l'OIBT.

Dispositions institutionnelles relatives à la certification

Aux termes des dispositions institutionnelles proposées pour la certification des bois, le NTCC

Malaysia recevra les demandes de certification, prendra les mesures nécessaires pour confier les évaluations à des experts indépendants et prendra les décisions qu'il jugera appropriées à l'égard des demandes de certification des bois. Le NTCC Malaysia prévoira également une procédure d'appel pour les parties qui ne seraient pas satisfaites par les décisions prises.

Le NTCC Malaysia nommera des entreprises ou des organisations appropriées en tant qu'experts indépendants chargés de procéder aux évaluations visant à octroyer une certification tant à l'aménagement forestier qu'à la filière bois. Se fondant sur les rapports d'évaluation, le NTCC Malaysia décidera s'il est justifié ou non de décerner un certificat.

Formulation de normes

Tous les membres du Conseil d'administrateurs ayant été nommés en mai 1999, des mesures ont été entreprises en vue de créer et de réaliser un plan de certification pour les forêts naturelles; aux termes de ce plan, l'action à mettre en train immédiatement consistait à définir la norme à employer pour évaluer la qualité des pratiques de gestion forestière. Cela supposait la prise de décisions concernant un document de référence, le processus de consultation et l'identification des parties intéressées à pressentir pour formuler cette norme.

Le NTCC Malaysia a décidé qu'il était nécessaire de définir un ensemble de critères et indicateurs adaptés aux conditions de Malaisie, qui seraient connus sous l'appellation 'Malaysian Criteria, Indicators, Activities and Standards of Performance for Forest Certification' (critères, indicateurs, activités et normes de performance pour la certification de l'aménagement forestier), (en abrégé MC&I). Les MC&I tiendraient compte des nouveaux critères et indicateurs de l'OIBT ainsi que de principes et de critères tels que ceux du Forest Stewardship Council et de la Fondation Keurhout des Pays-Bas. Dans ce cas, le NTCC Malaysia jouera aussi le rôle d'organisme chargé de définir les normes.

Etant donné que la norme nationale devra tenir compte de conditions locales dans des régions différentes du pays, il sera essentiel de prendre en considération les vues de diverses parties intéressées du Sabah, du Sarawak et de la Malaisie péninsulaire. En juin 1999, une série de consultations informelles ont eu lieu dans chacune de ces régions afin d'obtenir les avis et les réactions concernant les problèmes et les éléments importants à étudier pour mettre en place un régime national plausible et pragmatique de certification des bois.

suite au verso ➔

Les travaux de certification en Indonésie

L'Institut indonésien d'écoétiquetage (LEI) a été créé en 1994 en tant que groupe de travail sous la direction de M. Emil Salim, ancien ministre indonésien chargé de l'environnement et co-président de la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable. Sa mission consiste à élaborer un système indépendant de certification et d'écoétiquetage par des tiers et à élaborer des programmes de renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de ce système.

Entre 1993 et la mi-1998, le LEI s'est employé à préparer le terrain pour la mise en oeuvre de la certification de l'aménagement forestier durable (AFD). Cela supposait l'élaboration de critères et indicateurs de l'AFD et d'instruments pour la prise de décisions, ainsi que la formation d'administrateurs de certification, y compris des inspecteurs de terrain et des candidats potentiels aux fonctions des groupes chargés de prendre les décisions. Le système de certification de l'AFD prévu par le LEI, y compris ses critères et indicateurs, a été mis au point en s'inspirant des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles entérinés par

l'OIBT, des Principes et Critères pour l'intendance des forêts élaborés par le Forest Stewardship Council (FSC), et du système de gestion de l'environnement mis au point par l'Organisation internationale de normalisation.

Le 6 février 1998, le LEI était officiellement établi en tant qu'organisme légale à but non lucratif géré par un Conseil d'administrateurs. En juin 1998, l'organisme national de normalisation de l'Indonésie adoptait officiellement le Système de certification de l'AFD pour les forêts de production.

Le LEI a adopté l'approche selon laquelle tout programme d'écoétiquetage et de certification devrait être à la fois compatible avec les normes internationales et acceptable par les parties prenantes nationales. Dès le début, le LEI a oeuvré de concert avec les parties prenantes aux niveaux national et international en vue de faire accepter le système de certification indonésien. En Indonésie, il a travaillé avec le ministère indonésien des forêts, l'association des titulaires de concessions forestières et des organisations non gouvernementales. Afin d'obtenir une reconnaissance sur le marché international, le LEI

a établi et entretenu des contacts avec le FSC, les associations commerciales et industrielles dans les pays importateurs et des groupes d'acheteurs parrainés par le Fonds mondial pour la nature dans divers pays.

Ces efforts ont abouti à la signature d'un Mémorandum d'entente entre le LEI et le FSC le 3 septembre 1999, aux termes duquel le FSC acceptait que les certificateurs accrédités par le FSC opérant en Indonésie appliquent la norme de certification forestière mise au point par le LEI. Tôt ou tard, la collaboration entre le LEI et le FSC entraînera une reconnaissance mutuelle des deux organismes d'accréditation. En tant que disposition intérimaire, le FSC et le LEI se sont accordés sur la mise en oeuvre d'un Programme commun de certification entre certificateurs du FSC et du LEI, dans le cadre duquel sera effectuée la certification des forêts naturelles en Indonésie. Les produits ligneux certifiés exportés par l'Indonésie dans le cadre de ce programme porteront les étiquettes du LEI et du FSC.

Article inspiré de l'information fournie par le LEI.

*L'initiative de certification en Malaisie
suite de la page 7*

A la suite de ces consultations, le processus et le calendrier de consultations formelles en vue de formuler les MC&I ont été décidés.

Le processus de consultations formelles implique:

- une réunion préliminaire entre les trois départements de foresterie (ceux du Sabah, du Sarawak et de la Malaisie péninsulaire) et le NTCC, en vue de s'accorder sur un ensemble commun d'activités utilisant comme cadre les critères et indicateurs de l'OIBT. Cette réunion a eu lieu les 5 et 6 juillet 1999;
- des consultations entre les départements de foresterie respectifs et les parties intéressées à un niveau régional au sujet de normes de performance appropriées pour chacune des activités convenues. La participation des parties intéressées à ces consultations régionales a été encourageante;
- l'intégration des normes de performance régionales en un ensemble préliminaire de normes de performance nationales (MC&I);
- une consultation au niveau national afin d'adopter les MC&I; et
- un colloque pour présenter les MC&I et les travaux du NTCC Malaysia à un public plus large.

La consultation au niveau national a eu lieu du 18 au 21 octobre 1999. Y ont assisté plus de 100 personnes représentant des institutions de recherche et académiques, des associations de l'industrie du bois, des organisations non gouvernementales, des agences gouvernementales et certains organismes internationaux. Après cette réunion, les MC&I ont été adoptés, moyennant certains amendements, comme représentant la norme que devrait appliquer le NTCC Malaysia pour évaluer les unités d'aménagement forestier en vue de leur certification.

Selon le programme agréé, le procédé de consultation devrait être achevé d'ici mars 2000. On pense que les opérations de certification des bois démarreront vers le milieu de 2000.

Ce processus transparent et participatif pour la formulation des MC&I est conçu de manière à garantir que le NTCC Malaysia bénéficiera des vues et contributions d'un large éventail de parties intéressées. Une assistance financière a été fournie à certaines petites organisations non gouvernementales afin de faciliter leur participation.

Formation d'experts indépendants

Les travaux ont également débuté en vue de planifier et réaliser les programmes d'instruction nécessaires pour former le personnel d'organisations et d'entreprises indépendantes qui sera chargé d'évaluer les opérations forestières en fonction des MC&I.

Directives concernant la filière bois

Selon les plans du NTCC Malaysia, la filière bois allant de la forêt jusqu'au point d'exportation devra être certifiée. Le NTCC Malaysia a entamé la préparation d'un ensemble de directives à cet effet. Ces directives serviront aussi à aider les entreprises du bois à instituer leurs propres procédures et documentations internes afin de satisfaire aux exigences de la certification de la filière bois. Des programmes de formation appropriés seront menés sur la base des principes élaborés.

La certification en tant qu'obstacle non tarifaire au commerce

Les fédérations commerciales allemandes craignent que la certification limite le libre échange

D'après la Fédération allemande des négociants en gros et du commerce extérieur (BGA) et la Fédération allemande du commerce d'exportation (BDEx), en coopération avec la Fédération allemande du commerce des bois (BDHolzVDH), l'étiquetage et la certification des marchandises auraient de plus en plus l'effet d'un obstacle à la liberté du commerce mondial. Cette coalition de fédérations a fait part de ses craintes concernant ces barrières non tarifaires au commerce dans une note d'information conjointe. Le présent article reprend les principaux arguments de cette note et conclut par une déclaration sur la question et ses rapports avec le commerce des bois.

Le problème des obstacles non tarifaires au commerce

Le processus mondial tendant vers l'élimination des barrières au commerce a conduit à une libéralisation non négligeable des marchés mondiaux et à moins de protection sur les marchés nationaux. L'évolution à l'échelle mondiale au cours de ces dernières années, tels les événements auxquels ont présidé l'ancien Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et son successeur, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a lancé des signaux encourageants en faveur du libre échange.

Néanmoins, le commerce extérieur est encore confronté à toutes sortes d'obstacles non tarifaires. En particulier, l'imposition de règlements sur les qualités spécifiques des marchandises ainsi que sur les tests qu'elles doivent subir, leur étiquetage, leur emballage et leur certification, est devenue de plus en plus contraignante.

Les obstacles techniques au commerce impliquant des normes et règlements gouvernementaux sont des moyens de protection nécessaires pour la santé humaine, animale et végétale. Il n'en reste pas moins que trop souvent ces règlements servent aussi à occulter un certain protectionnisme et, en tant que tel, constituent un obstacle énorme au commerce. Ils restreignent l'accès au marché, rendant ainsi les échanges plus

difficiles. Les effets positifs pour le commerce ne sont réalisés que partiellement, ou pas du tout; le bien-être et la croissance des économies intéressées en souffrent.

Les barrières commerciales se traduisent par des coûts pour le secteur commercial. En plus des coûts réels de la certification, des dépenses supplémentaires considérables sont encourues du fait que les règles manquent souvent de transparence et qu'elles sont modifiées sans préavis.

La certification et les accords internationaux

En général, le GATT respectait le droit d'auto-protection et permettait l'imposition de règles de certification, à condition que le principe du traitement de la nation la plus favorisée et le principe de traitement égal du commerce intérieur soient respectés. Afin de réprimer encore davantage les effets d'obstacles au commerce, le GATT adoptait son Accord sur les barrières techniques au commerce. Les règles de l'OMC concernant les normes applicables aux produits industriels et agricoles renferment le principe de la non-discrimination des négociants étrangers. Une information doit être fournie au sujet des règles et des normes techniques, et les procédures d'essai ne doivent conduire à aucun obstacle inutile. Dans la Zone économique européenne (ZEE), le système est encore amélioré puisqu'il permet la libre circulation des produits satisfaisant aux règles d'un Etat de la ZEE dans tous les Etats membres. Néanmoins, au niveau mondial le système souffre d'un manque d'harmonisation internationale des normes. Le besoin est impérieux d'accroître la coopération internationale, en posant pour objectif de réaliser une reconnaissance mutuelle des législations, des règlements et des certificats ainsi qu'une harmonisation des normes.

Propositions visant à faire face au problème de la certification

Ainsi, l'OMC devrait accorder la priorité absolue au problème des obstacles non tarifaires au commerce. Les décideurs devraient régulièrement soulever tous les cas importants où des partenaires commerciaux ne s'acquittent pas de leurs obligations envers l'OMC. Les procédures de l'OMC en matière de consultation et de règlement des différends devraient être suivies à cet effet. En outre, la question des obstacles non tarifaires au commerce doit constituer un thème central des délibérations au cours de tout nouveau cycle de négociations de l'OMC. L'objectif à long terme des décideurs devrait être l'ouverture générale des marchés par le biais de la reconnaissance mutuelle ou l'adaptation des normes et des certificats. La conclusion d'accords

bilatéraux relatifs à la reconnaissance mutuelle des normes de certification, et le lancement de consultations bilatérales entre gouvernements, devraient être considérés comme des mesures d'appui (la seconde meilleure solution). Certes, ils seront absolument indispensables tant qu'une solution mondiale n'aura pas été trouvée.

L'exemple des produits ligneux

Conçue à l'origine comme une approche volontaire destinée à assurer l'exploitation durable des forêts tropicales, la certification des produits ligneux s'est peu à peu transformée en une restriction de plus en plus rigoureuse au libre échange des produits. De nombreuses procédures et règles de certification ont été élaborées; il est à craindre qu'elles auront pour effet de semer la confusion chez les consommateurs. Un certain nombre d'importantes questions n'ont pas été résolues; par exemple, celle de ce que l'on nomme la 'filère bois', c'est-à-dire la supervision de la chaîne de produits allant de la forêt jusqu'au consommateur, reste problématique.

En attendant, les pouvoirs municipaux et parfois aussi les pouvoirs publics des Etats exigent déjà que les produits ligneux soient certifiés. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, par exemple, le recours aux bois des forêts boréales et tropicales non munis d'un certificat du *Forest Stewardship Council* est prohibé. Des initiatives similaires ont été prises dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Ce type d'étiquetage des produits ligneux constitue un obstacle non tarifaire au commerce qui enfreint les normes du commerce international établies par des organisations telles que l'OMC, le GATT et l'OIBT, et vient à l'encontre de l'esprit d'accords relatifs à l'environnement conclus au Sommet de la Terre des Nations Unies en 1992. Les négociants internationaux doivent prendre des mesures contre les obstacles au commerce créés au nom de la protection de l'environnement.

Pour obtenir le texte intégral du document d'information et davantage de précisions, s'adresser à: Jens Nagel, Directeur des exportations, Fédération allemande des négociants en gros et du commerce extérieur, PF 1349, D 53003 Bonn, Allemagne. Téléphone 49-228-26004-63. Télécopie 49-228-26004-65. Courriel: www.bga.de ■

Foresterie communautaire rentable et conservatrice

Réussite d'une expérience de gestion de la production et de commercialisation de bois au Guatemala

par Spencer Ortiz

Fundación Naturaleza para la Vida, Guatemala

Couvrant 2,1 millions d'hectares, la Réserve de Biosphère Maya (RBM) est la plus grande superficie de forêts, savanes et marécages naturels au Guatemala, où se trouvent des centaines de sites archéologiques de la civilisation maya et une extraordinaire variété de plantes et d'animaux, dont beaucoup sont menacés d'extinction.



Ces ruines de Tikal au Guatemala font partie de la Réserve de biosphère Maya. Photo: A. Sarre

L'administration des aires protégées de Guatemala est du ressort du Conseil national des aires protégées (Consejo Nacional de Aeras Protegidas – CONAP). Dans le souci d'assurer la viabilité du plan-cadre pour l'aménagement de la RBM, le CONAP a délimité la réserve en trois superficies avec des objectifs distincts:

- la Zone centrale, caractérisée par des parcs nationaux et leurs biotopes;
- la Zone à vocation multiple, où la récolte durable des ressources naturelles est autorisée selon un système de concessions; et
- la Zone tampon, un couloir de 15 km de large le long de la lisière sud de la réserve, soumise à des droits de propriété foncière.

Malgré les mesures prises pour assurer la conservation de la RBM, les images satellitaires révèlent une progression accélérée de la frontière agricole, particulièrement dans des aires totalement protégées où la récolte des ressources forestières et les activités de gestion sont interdites. Inversement, dans les zones où le CONAP a décidé de partager des droits et les responsabilités avec des groupes communautaires organisés, les résultats préliminaires donnent à penser qu'il a été possible non seulement d'arrêter l'abattage anarchique des forêts mais, ce qui est plus important, d'assurer une production forestière pour le bénéfice des communautés. C'est une leçon salubre qui a conduit le CONAP à modifier sa stratégie de conservation de manière à faire participer des tiers aux dispositions d'administration pour la conservation de la RBM.

Concessions communautaires en tant que stratégie institutionnelle

Dans le cadre de sa stratégie institutionnelle, le CONAP cherche à partager certaines de ses tâches administratives de la RBM avec les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG). Le système de concessions communautaires dans la zone à vocation multiple de la RBM a été mis en oeuvre dans le cadre de cette stratégie. Afin de garantir la

réussite de cette initiative de gestion communautaire, le CONAP a posé comme obligation préalable que chaque communauté chargée d'une concession, ou d'une unité d'aménagement, devra oeuvrer en coopération avec une ONG pour garantir l'apport d'assistance technique, de conseils en matière d'administration, de formation et d'organisation communautaire.

Les premières concessions ont été accordées à San Miguel La Palotada (7.060 hectares), puis à La Pasadita (18.810 hectares) et à Carmelita (54.775 hectares). Toutes ces concessions sont des aires d'utilisations intégrées, c'est-à-dire que toutes les ressources forestières disponibles (ligneuses et non ligneuses) sont récoltées selon un plan de gestion unique.

Les systèmes de production des trois concessions susmentionnées sont fondés sur la transformation du bois en quartelots, comme il est autorisé dans les plans opérationnels annuels du CONAP. Le bois abattu est scié sur place à l'aide de scies à chaîne et de scies à cadre. Ce système multiplie les possibilités d'emploi pour les communautés mais ne conduit pas nécessairement à une maximalisation des profits pour les concessionnaires.

L'Unité d'aménagement de Rio Chanchich

En 1998, le CONAP accorda une concession dans l'Unité d'aménagement de Rio Chanchich à la Société Civile des promoteurs de Suchiteco (Sociedad Civil Impulsores Suchitecos – SCIS). Cette concession couvrait près de 12.200 hectares de forêt primaire exploitée, dont environ 10.000 hectares furent désignés comme forêt de production. Un cycle de récolte de 25 ans fut établi sur la base de coupes annuelles sur 400 hectares.

La SCIS est composée de 50 membres (familles). Parmi ceux-ci, 29 sont considérés 'membres actifs', parce que leurs moyens d'existence dépendent de la récolte de produits forestiers tels que bois, latex, palmes xate, poivre, chasse et autres activités de production. Les compétences et les connaissances de ses membres dans divers secteurs des activités forestières sont des avantages majeurs de ce groupe.

Il convient de signaler qu'avant l'octroi de cette concession, les membres de la SCIS procédaient à des activités illégales de production, sans reconnaître ou respecter l'autorité du CONAP dans la réserve de biosphère. Heureusement, ce groupe communautaire décida d'opérer dans le cadre de la loi et profita de la décision du CONAP de mettre en place un système de concessions axé sur l'exploitation durable de la forêt.

Tableau 1: Total des coûts de la première année d'opérations dans l'Unité de gestion forestière de Rio Chanchich (en quetzals*)

Activités techniques		Coûts en Q.	% d'activités	% Total
1	Surcoût de transport dû aux conditions climatiques	90 000	18,0	
2	Entretien des routes	38 046	7,6	
3	Débusquage des arbres	48 422	9,7	
4	Chargement du bois sur camions	34 587	6,9	
5	Transport du bois à la scierie	131 432	26,3	
6	Formation à l'abattage dirigé	6 771	1,4	
7	Formation sur le tas	13 229	2,6	
8	Abattage dirigé	27 765	5,6	
9	Ouverture de pistes de débardage	23 098	4,6	
10	Salaires (construction du camp)	8 920	1,8	
11	Matériaux (construction du camp)	6 871	1,4	
12	Sciage	64 063	12,8	
13	Classification	3 459	0,7	
14	Bottelage	2 767	0,6	
TOTAL PARTIEL		499 430	100,0	74
Logistique				
1	Nourriture	25 454	59,6	
2	Carburant	11 960	28,0	
3	Médicaments	68	0,2	
4	Outils	5 211	12,2	
TOTAL PARTIEL		42 693	100,0	6
Coûts administratifs				
1	Salaires	30 524	33,0	
2	Transport	1 109	1,2	
3	Indemnités journalières de subsistance	8 333	9,0	
4	Taxes sur le bois	49 384	53,5	
5	Assurance-vie	0	0,0	
6	Garantie	3 050	3,3	
7	Droits de concession (année de grâce)	0	0,0	
TOTAL PARTIEL		92 400	100,0	14
Commercialisation				
1	Dispositions administratives	3 000	7,2	
2	Services à quai et portuaires	10 628	25,5	
3	Transport du bois jusqu'au port	28 090	67,3	
TOTAL PARTIEL		41 718	100,0	6
TOTAL		676 241		100

*Note: 1 quetzal ≈ 0,16 \$EU

Assistance technique au groupe communautaire

La Fondation pour la nature et la vie (Fundación Naturaleza para la Vida – NPV) oeuvre en étroite coopération avec la SCIS et lui fournit une assistance technique. Cette fondation a été créée assez récemment, mais les membres de son personnel ont une vaste expérience et un lourd bagage de réalisations dans le domaine de l'aménagement forestier. La stratégie de travail de la NPV est basée sur le besoin d'assurer la participation de la communauté en tant qu'élément fondamental pour promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. La NPV agit en tant qu'organisme facilitant la promotion du développement en matière de gestion communautaire, d'organisation et d'aptitudes techniques, sans pour autant freiner la créativité et les initiatives de la communauté elle-même.

En premier lieu, la NPV et la SCIS ont procédé conjointement à la restructuration d'un plan de gestion et à une évaluation de ses incidences sur l'environnement, en vue de faciliter les dispositions devant aboutir à l'octroi de la concession. La NPV a par la suite concentré son assistance technique sur le développement et la mise en oeuvre du plan opérationnel annuel et sur la conduite des activités de commercialisation et les marchés.

Première expérience de récolte

Tandis que dans d'autres endroits d'Amérique centrale, comme au Costa Rica et au Nicaragua, où les volumes de bois commercialisés varient entre 10 et 30 m³/hectare, les quantités commercialisées de cette zone ne représentent que 3 m³/hectare. Néanmoins, plus de 1 m³ par hectare de ce volume est de l'acajou, ce qui dans une grande mesure compense les faibles quantités. Les obstacles physiques majeurs à la récolte du bois incluent

l'éloignement de la zone, l'insuffisance de routes d'accès, et un manque de moyens matériels et financiers.

La première activité exécutée par le groupe a été de trouver une solution à un problème réel de coordination et d'administration. Des directives ont été formulées pour guider le processus de planification et la mise en oeuvre des activités sur le terrain. Ce processus devait:

- ouvrir le plus grand nombre possible d'emplois pour les membres de la SCIS, dans toutes les activités de récolte forestière;
- permettre le plus possible la transformation à valeur ajoutée du bois;
- procéder à la transformation primaire du bois en sciages, au moins pour l'acajou;
- promouvoir la vente et l'exportation du bois sur le marché international;
- garantir une rentabilité la plus élevée possible par la vente de bois, sur la base de prix pied-planche raisonnables, et surtout le meilleur système de paiement possible; et
- développer la crédibilité des méthodes de récolte forestière durable.

Importance primordiale de l'alliance communauté-industrie

La SCIS ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour exécuter toutes les activités opérationnelles envisagées dans le plan d'exécution annuel. On procéda donc à une analyse des pour et des contre de la location d'équipement ou des services sous-traités, et la décision fut prise de sous-traiter les services d'un forestier privé. Les termes de référence pour les services nécessaires furent alors élaborés et envoyés à diverses entreprises pour examen, en vue de la soumission de propositions de caractère technique et financier.

Dès qu'une entreprise fut choisie, un contrat administratif fut signé, qui définissait les responsabilités de la SCIS et de l'entreprise choisie. Deux domaines distincts des services furent déterminés: le stade de la récolte et le stade du sciage. Les membres de la SCIS participèrent activement aux activités sur le terrain et à la transformation du bois, compte tenu de l'engagement de l'entreprise de respecter ses obligations contractuelles. Il fut décidé que les paiements seraient effectués en fonction des progrès réalisés et/ou des stades achevés. Une partie de ces paiements était en nature (bois destiné à la production de placages).

Tableau 2: Recettes de la Société civile Suchiteco pour la vente de 500m³ d'acajou et de 600m³ d'autres espèces (volume sur pied)

Consommateurs et marché final	Revenus bruts (équivalent en \$EU)
Guatemala Ciudad	9 448
Petén (ateliers de menuiserie)	3 297
Mexique	8 998
Etats-Unis	150 090
En attente	22 381

La NPV surveillait l'exécution de toutes les activités de récolte du bois par l'entreprise forestière choisie. En outre, elle coordonnait et dispensait une formation sur le tas aux membres de la SCIS dans tous les secteurs opérationnels relevant de sa compétence, y compris l'abattage dirigé, l'ouverture de pistes de débardage, l'établissement de parcs à bois, la découpe de grumes en rondins, l'équarrissage du bois, et les activités liées au transport du bois.

Commercialisation

La participation de la NPV à cette phase était cruciale. Un travail intensif pendant une période de cinq mois permit d'établir des contacts et de chercher de nouveaux marchés nationaux et internationaux. Deux secteurs de commercialisation furent identifiés: le marché 'écologique' (produits verts ou certifiés), et le marché libre.

Malgré les efforts déployés pour introduire le bois produit sur le marché écologique (étant donné que l'unité de gestion était sur le point d'être certifiée), aucune transaction ne fut possible. Durant la période écoulée à la recherche de consommateurs potentiels, diverses projections de ventes du bois furent établies en fonction de différentes modalités:

- vente du bois basée sur des catégories de qualité;
- vente du bois basée sur l'association de groupes de qualité; et
- vente à la scierie (1.000 pieds-planche de bois sans distinction de qualité).

Le rendement quantitatif et la qualité sont deux facteurs fondamentaux pour le choix d'une stratégie de commercialisation. La SCIS opta pour une stratégie basée sur l'association de groupes de catégories qualitatives. Les activités de commercialisation furent mises en oeuvre selon trois différents procédés indépendants:

1. ventes sur le marché intérieur et exportations directes vers le Mexique. L'objectif de cette stratégie commerciale était de récupérer un fonds de roulement pour couvrir les coûts de certains des services sous-traités et d'autres coûts de base encourus par les membres de la SCIS (salaires);

2. exportation de la plus grande partie de la production vers les Etats-Unis; et
3. vente de bois sur les marchés locaux à Petén (ateliers de menuiserie).

Prix de vente et système de paiement

Plusieurs commandes d'achat furent reçues pour l'acajou, de la part à la fois de consommateurs potentiels intéressés par des produits certifiés et d'autres acheteurs peu soucieux de certification. Le marché européen pour les produits certifiés offrait les prix les plus intéressants, allant jusqu'à 2,65 \$EU/pied-planche et une moyenne aux alentours de 2,15 \$EU. Cependant, un certain nombre de problèmes limitait le commerce des produits certifiés, à savoir:

- les modalités du commerce international exigeaient le paiement à la livraison au port d'exportation (franco à bord). Toutefois, la SCIS avait besoin d'argent liquide pour payer les services des entreprises forestières, les taxes et les coûts du transport final. Les acheteurs potentiels hésitaient à effectuer des paiements avant d'avoir reçu le bois;
- le marché écologique ne pouvait pas être pénétré parce que les documents de l'organisme de certification garantissant que l'unité était gérée selon les 'pratiques de bonne gestion forestière' n'étaient pas parvenus à temps;
- l'échéancier proposé par les acheteurs potentiels pour la consommation progressive de toutes les réserves de bois était bien trop espacé – la plupart d'entre eux proposaient un échelonnement des achats sur environ deux à trois mois; et
- les membres de la SCIS faisaient pression pour que le processus commercial soit accéléré.

En fin de compte, plus de 75 % de tout le bois produit fut exporté vers les Etats-Unis à un prix moyen de 1,75 \$EU/pied-planche. Le Conseil d'administration de la SCIS décida d'accepter ce prix parce que l'acheteur était disposé à payer le montant total à l'avance, ce qui prouve que le prix le plus élevé n'est pas toujours le critère le plus important de la commercialisation des produits.

Coûts et recettes

Le tableau 1 fait une ventilation des coûts associés à l'extraction et à la commercialisation du bois au cours de la première année de fonctionnement. Le tableau 2 indique les revenus engendrés par la vente de 500 m³ d'acajou et de 600 m³ d'autres espèces (volume sur pied) extraits lors des coupes.

Rentabilité

Le tableau 3 montre les résultats d'une analyse financière. L'opération a produit un bénéfice net

de 89.500 \$EU sur les opérations de récolte, déduction faite de tous les coûts, y compris ceux de dépréciation. Le taux de rémunération des activités forestières se situait à 0,29 \$EU par dollar investi, résultat attrayant pour une première année.

Vu le caractère communautaire de la concession forestière, la production de revenus familiaux est particulièrement significative. Pour estimer les niveaux de revenus familiaux, les 'bénéfices en nature' ont été identifiés comme couvrant tous les revenus familiaux générés par les activités de production, l'administration de la SCIS, les services, les biens reçus, et les contributions directes et indirectes. Sur la base de ces facteurs, le total des revenus familiaux générés a été estimé à 318 \$EU/hectare, soit près de 4.400 dollars par famille. En outre, les produits ligneux destinés à l'amélioration de l'habitat et le bois de feu étaient également mis à la disponibilité de la communauté.

Tableau 3: Coûts, recettes et indicateurs financiers pour la première année d'opérations dans l'Unité de gestion forestière de Rio Chanchich

Source de revenu	Revenus bruts (\$EU)
Vente de bois*	198 529
Total/coupe annuelle (400 hectares)	198 529
Revenu total par hectare	496
Type de coût	Montant (\$EU)
Variable	89 362
Fixe	19 708
Total	109 071
Total par hectare	273
Indicateurs financiers	Montant (\$EU)
Marge brute	109 166
Revenus nets	89 458
Ratio coûts/bénéfices	0,29
Revenu familial net	127 426
Revenu familial mensuel (29 familles)	4 394
Revenu familial mensuel (sur 12 mois)	366

* Le total ne correspond pas au total du tableau 2 à cause des fluctuations du taux de change

En guide de conclusion

Le processus de gestion et de commercialisation exécuté par la SCIS résultait de divers facteurs et circonstances spéciales et le rendait difficile à reproduire dans d'autres régions ou d'autres contextes ayant des caractéristiques différentes. Pourtant, l'idée de partager cette expérience par le biais de cet article n'est pas de fournir une recette de gestion ou de marketing, mais plutôt de donner à réfléchir à ceux qui pensent que la gestion forestière à base communautaire ne peut pas être efficace par rapport à son coût. ■

Sommaire des travaux de projets de l'OIBT

Les projets et avant-projets décrits ci-dessous ont tous été financés à la 27^{ème} session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Yokohama (Japon) en novembre dernier.

Division du reboisement et de la gestion forestière

Zone modèle d'aménagement forestier en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG; PPD 21/99 Rev.1 (F))

Budget:	OIBT:	95 267 \$EU
	Gouvernement de PNG:	5 000 \$EU
	Total:	100 267 \$EU

Agence d'exécution: Administration des forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Pays de financement: Japon, Australie

L'objectif de cet avant-projet de six mois est de formuler une proposition de projet pour une zone modèle d'aménagement forestier en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Régionalisation des tables de cubage pour les arbres des forêts naturelles et des plantations (Côte d'Ivoire; PD53/97 Rev.2 (F))

Budget:	OIBT:	282 942 \$EU
	Gouvernement ivoirien:	114 216 \$EU
	Total:	397 158 \$EU

Agence d'exécution: Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Pays de financement: Japon

L'objectif de ce projet de trois ans est d'élaborer des tables de cubage spécifiquement pour les arbres des forêts naturelles et des plantations dans quatre régions biogéographiques de la Côte d'Ivoire.

Aménagement forestier, participation communautaire et utilisation durable de la zone forestière de Si-Kop (Province côtière, Cameroun) – Phase II (PD 21/98 Rev.2 (F))

Budget:	OIBT:	647 517 \$EU
	Gouvernement camerounais:	641 490 \$EU
	Total:	1 289 007 \$EU

Agence d'exécution: Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

Pays de financement: Japon

Ce projet mettra en oeuvre la stratégie élaborée dans le cadre d'un projet antérieur concernant l'aménagement durable de la zone forestière de Si-Kop. Il comporte trois éléments:

- des activités d'aménagement forestier durable dans les zones allouées à la production de bois;
- des activités agricoles et agroforestières en vue d'accroître et de soutenir la production agricole, compte dûment tenu de la commercialisation des produits agricoles; et
- le développement du tourisme.

Aménagement forestier durable et développement des ressources humaines en Indonésie, Phase III (Indonésie; PD 89/90 (F))

Budget:	OIBT:	1 098 900 \$EU
	Total:	1 098 900 \$EU

Agence d'exécution: Ministère des forêts et des cultures

Pays de financement: Japon

Il s'agit là de la troisième phase d'un projet mis en train en 1993. Son objectif général est de contribuer au développement durable en Indonésie grâce à l'amélioration des politiques et des pratiques visant à accroître l'efficacité économique de la gestion des ressources forestières tropicales. Dans cette phase, le projet portera sur les critères et indicateurs, les feux de forêt, le renforcement institutionnel, et la participation des habitants locaux à la gestion du parc national de Bukit Baka/Bukit Raya.

Programme de spécialisation des techniciens forestiers en matière d'aménagement durable des forêts tropicales en Bolivie (Bolivie; PD 63/97 Rev.3 (F))

Budget:	OIBT:	564 556 \$EU
	ETSFOR:	240 423 \$EU
	Total:	804 979 \$EU

Agence d'exécution: Universidad Mayor 'San Simon' par l'intermédiaire d'ETSFOR (Collège d'enseignement technique supérieur)

Pays de financement: Japon

Ce projet de 42 mois vise à renforcer les capacités institutionnelles d'ETSFOR, une institution située à Cochabamba et consacrée à la formation de techniciens forestiers.

Congrès forestier latino-américain (Pérou; PD 18/99 Rev.1 (M,F,I))

Budget:	OIBT:	220 495 \$EU
	CNF:	28 000 \$EU
	INRENA:	26 000 \$EU
	UNALM:	25 500 \$EU
	CIP:	40 500 \$EU
	Total:	340 495 \$EU

Agence d'exécution: Société péruvienne des ingénieurs (CIP)

Pays de financement: Japon, Etats-Unis d'Amérique

Ce projet vise à créer un forum permanent et un programme en organisant un congrès forestier latino-américain. Il encouragera un large débat entre les pays latino-américains membres de l'OIBT sur les questions relatives à la mise en valeur et l'aménagement durables des forêts tropicales de la région.

Etude du comportement des essences ligneuses naturelles d'intérêt commercial des forêts tropicales humides au Honduras, Phase 1 (Honduras; PD 22/99 Rev.2 (F))

Budget:	OIBT:	401 955 \$EU
	ESNACIFOR:	80 350 \$EU
	Total:	482 305 \$EU

Agence d'exécution: Ecole nationale des sciences forestières (ESNACIFOR)

Pays de financement: Japon

Ce projet de trois ans vise à assurer la qualité des germoplasmes de 40 essences feuillues tropicales et à renforcer le transfert technologique/scientifique et l'information financière concernant ces 40 essences

du point de vue phénologique et aux niveaux des pépinières et des plantations.

Réhabilitation des forêts dégradées avec la collaboration des communautés locales (Ghana; PD 30/97 Rev.6 (F))

Budget:	OIBT:	329 571 \$EU
	Gouvernement ghanéen:	464 8 million
	Total:	329 571 \$EU+ 464 8 million

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière du Ghana

Pays de financement: Japon

Ce projet de cinq ans étudiera la dégradation et la réhabilitation des forêts dans les zones écologiques de forêts humides semi-décidues et de forêts sèches semi-décidues du Ghana. En collaboration avec les communautés locales, il favorisera la réhabilitation des forêts dégradées par le biais de démonstrations de plantation et de formation des habitants locaux.

Nouveau mode de financement de l'aménagement rationnel des forêts de la région de San Nicolas (Colombie; PD 54/99 Rev.2 (F))

Budget:	OIBT:	566 377 \$EU
	CORNARE:	124 000 \$EU
	Empa St.Gall:	88 300 \$EU
	Total:	778 677 \$EU

Agences d'exécution: Association régionale autonome de Rio Negro, Institut fédéral suisse d'essai des matériaux et technologies et de recherches, et Empa St.Gall

Pays de financement: Suisse, Japon, Etats-Unis d'Amérique

Ce projet de 18 mois cherche à freiner la dégradation des ressources naturelles à San Nicolas en élaborant un modèle de financement alliant l'aménagement durable des forêts naturelles et de nouvelles sources de financement. Il comporte un volet participatif afin de garantir la distribution équitable des bénéfices engendrés par le projet.

Aménagement durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne (PD 57/99 Rev.2 (F))

Budget:	OIBT:	753 954 \$EU
	EMBRAPA:	154 560 \$EU
	CIFOR:	268 048 \$EU
	Entreprises partenaires:	127 284 \$EU
	Collaborateurs:	100 286 \$EU
	Total:	1 404 132 \$EU

Agence d'exécution: Embrapa Amazônia Oriental, Belém, Para en coopération avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

Pays de financement: Suisse, Etats-Unis d'Amérique

Le but vers lequel tend ce projet en deux phases (dont la première durera deux ans) est de mettre au point, tester, évaluer et transférer un système d'aménagement forestier que pourront appliquer les entreprises du bois opérant dans les conditions typiques de production que l'on trouve dans les forêts de *terra firme* en Amazonie brésilienne.

Utilisation optimale des données radar à synthèse d'ouverture (SAR RADARSAT) conjointement au modèle amélioré de mesure de la densité du couvert forestier pour surveiller les changements dans l'état des ressources forestières (Région Asie; PD 60/99 Rev.1 (F))

Budget:	OIBT:	655 577 \$EU
	Gouvernements participants:	46 100 \$EU
	Total:	701 677 \$EU

Agence d'exécution: Japon Overseas Forestry Consultants Association

Pays de financement: Japon, Australie

Ce projet de 32 mois vise à développer une nouvelle méthodologie fondée sur la télédétection pour effectuer des évaluations diachroniques de la dégradation et/ou la régénération des forêts par l'utilisation du modèle amélioré de mesure de la densité du couvert forestier (FDC); à employer les données RADARSAT SAR permettant la surveillance et l'évaluation des conditions au sol dans des zones fréquemment couvertes de nuages, de brouillard et de fumées; et à mettre à jour le système semi-expert du dispositif de cartographie de la densité du couvert forestier pour simplifier les analyses diachroniques.

Renforcement de l'aménagement durable des forêts naturelles dans la région Asie-Pacifique (Indonésie et Australie; PPD 19/99 Rev.1 (F))

Budget:	OIBT:	127 655 \$EU
	JIFPRO:	34 250 \$EU
	Service forestier de l'USDA:	40 000 \$EU
	Gouvernement indonésien:	10 000 \$EU
	Total:	211 905 \$EU

Agence d'exécution: Ministère indonésien des forêts et des cultures

Pays de financement: Etats-Unis d'Amérique, Australie, OIBT (fonds non affectés)

Cet avant-projet d'un mois vise à aider les pays membres de la Commission forestière pour l'Asie et le Pacifique à mettre en oeuvre un code régional des pratiques de récolte forestière. Il s'agira de faire mieux connaître les problèmes et le potentiel d'une amélioration des pratiques de récolte forestière, d'élaborer une stratégie de formation pratique et complète avec directives et modules de formation appropriés, et de passer en revue l'expérience acquise dans d'autres zones modèles d'aménagement forestier.

Division de l'industrie forestière

Réseau OIBT d'information et d'appui aux projets (PD 13/99 (M,F,I))

Budget:	OIBT:	1 358 000 \$EU
	Total:	1 358 000 \$EU

Agence d'exécution: OIBT
Pays de financement: Japon

Ce projet de deux ans poursuivra le travail réalisé dans le cadre du projet OIBT PD 17/93 Rev.3 (M,F,I). Ses objectifs spécifiques sont: i) de mettre en place un service destiné à rassembler et diffuser l'information qui servira à la rédaction et à la diffusion d'un bulletin d'information sur les principaux domaines des activités de l'OIBT; et ii) d'améliorer le suivi et l'évaluation des projets de l'OIBT sur le terrain.

Promotion de l'utilisation du bambou originaire de sources durables en Thaïlande (PD 56/99 Rev.1 (I))

Budget:	OIBT:	452 996 \$EU
	Gouvernement thaïlandais:	322 200 \$EU
	Total:	775 196 \$EU

Agence d'exécution: Département royal des forêts, Thaïlande
Pays de financement: Japon

Ce projet de trois ans sera focalisé sur le développement et la diffusion de connaissances susceptibles de promouvoir l'utilisation efficace du bambou, en vue d'élaborer des directives pour améliorer la récolte durable et de générer des revenus pour les communautés rurales.

Introduction d'une industrie villageoise dans la communauté vivant autour d'une plantation forestière industrielle en Indonésie (PD 58/99 Rev.1 (I))

Budget:	OIBT:	363 536 \$EU
----------------	-------	--------------

Seameo-BIOTROP	180 000 \$EU+ en nature
PT Sumalindo:	88 325 \$EU+ en nature
Total:	631 861 \$EU

Agence d'exécution: SEAMEO-BIOTROP
Pays de financement: Japon, République de Corée

Ce projet de trois ans étudiera la transformation et l'utilisation de l'écorce d'*Acacia mangium*, d'*Eucalyptus* spp et de *Paraserianthes falcataria* dans les zones de plantations forestières industrielles du Kalimantan oriental en vue de produire des tannins, des adhésifs, des pellets d'aliments pour animaux et des engrais, ce qui à son tour contribuera au développement des communautés locales grâce à l'implantation d'une industrie villageoise.

Promotion des produits forestiers non ligneux dans la région de Terai au Népal (PPD 6/99 Rev.3 (M,F,I))

Budget:	OIBT:	49 772 \$EU
	Gouvernement népalais:	20 588 \$EU
	Total:	70 360 \$EU

Agence d'exécution: Ministère des forêts et de la conservation des sols

Pays de financement: Japon, Etats-Unis d'Amérique

Cet avant-projet permettra d'évaluer la situation de la gestion des produits forestiers non ligneux dans trois districts du Terai au Népal (Banke, Parsa et Morang) en déterminant leurs utilisations courantes et en identifiant le potentiel et les moyens d'accroître la production.

Utilisation du bois de plantations tropicales de la région méridionale de Chine (PPD 18/99 Rev.2 (I))

Budget:	OIBT:	49 247 \$EU
	Gouvernement chinois:	33 600 \$EU
	Total:	82 847 \$EU

Agences d'exécution: Institut de recherche pour l'industrie du bois, Académie forestière de Chine

Pays de financement: Japon, République de Corée

Cet avant-projet de six mois évaluera les problèmes actuellement liés à l'utilisation des bois tropicaux de plantations dans la région méridionale de Chine et élaborera des stratégies de plus-value.

Division de l'information économique et de l'information sur le marché

Partage d'informations et d'expériences sur les réussites du secteur privé en matière d'aménagement forestier durable (PD 48/99 Rev.1 (M, F))

Budget:	OIBT:	754 325 \$EU
	Gouvernement malaisien:	en nature
	Total:	754 325 \$EU

Agence d'exécution: Département des forêts de la Malaisie péninsulaire

Pays de financement: Japon

Ce projet procédera à une enquête auprès de 500 entreprises forestières au moins opérant dans les trois régions tropicales et préparera des études de cas sur dix d'entre elles jugées comme appliquant un excellent système d'aménagement des forêts tropicales. Les résultats seront largement diffusés par le biais d'une conférence internationale et d'un livre.

Création d'un système d'information sur les produits durables de la forêt tropicale en Chine (PD 55/99 Rev.1 (M))

Budget:	OIBT:	255 100 \$EU
	Gouvernement chinois:	81 976 \$EU
	Total:	337 076 \$EU

Agence d'exécution: Institute chinois pour l'information scientifique et technologique

Pays de financement: Japon, Etats-Unis d'Amérique, Australie

L'accent de ce projet sera mis sur la collecte et la communication de l'information relative aux produits de la forêt tropicale séparément dans les statistiques douanières, et sur une enquête concernant les retombées du Programme de protection des forêts naturelles récemment promulgué en Chine sur la demande de bois dans ce pays.

Autres activités

Le Conseil a également prévu le financement d'un certain nombre d'autres activités de l'Organisation. Par exemple, il a alloué 121 500 \$EU à une étude sur la compétitivité des bois et des produits ligneux tropicaux vis-à-vis des substituts ligneux et non ligneux; 166 900 \$EU à une étude sur les perspectives à moyen et à long termes du marché des bois tropicaux; et 110 500 \$EU à une étude visant à accroître l'efficacité et à réduire les pertes et les déchets qui se produisent dans toute la filière de production du bois. ■

Les tempêtes à la fin de 1999 en Europe auront des incidences sur le commerce des bois feuillus

par Michael Adams

Secrétariat de l'OIBT
Yokohama, Japon

La dernière année du siècle s'est achevée par une véritable explosion en Europe, mais certes pas celle que l'industrie du bois aurait souhaitée. Du 26 au 28 décembre, plusieurs orages ont ravagé diverses régions d'Europe, détruisant des forêts et abattant des millions de mètres cubes de bois sur pied, l'équivalent de plus de deux ans de la possibilité annuelle à certains endroits. Les effets de cette dévastation seront ressentir pendant longtemps dans l'industrie forestière et dans le secteur des bois de l'Europe et auront des incidences sur le commerce des bois feuillus.

Estimation des dégâts

La France a été très sérieusement touchée par ces tempêtes. Les estimations des volumes abattus ont été révisées plusieurs fois mais les analystes pensent que les 130-140 millions de mètres cubes calculés à la mi-janvier seront dépassés. Pour les forêts de feuillus en Lorraine (France), elles indiquaient d'abord des dégâts atteignant 60% de feuillus, dont la moitié dans des forêts de hêtre. Les estimations suivantes abaissaient cependant ce niveau de dégât dans le cas des feuillus.

Des dégâts tout aussi importants ont été signalés pour la forêt Noire en Allemagne. A la mi-janvier, les estimations indiquaient des chablis d'environ 20-25 millions de mètres cubes dans le Baden-Wurtemberg, et de 3-4 millions en Bavière. Des dégâts importants ont été signalés en Suisse, où les orages auraient causé des chablis correspondant à environ 10 millions de mètres cubes.

En Scandinavie et en Europe nord-occidentale aussi, les pertes sont énormes, dans les forêts du Danemark, dans la région sud de la Suède et dans les Etats baltes. Elles représenteraient globalement 10 à 15 millions de mètres cubes.

Au total, une estimation prudente des pertes dans toute l'Europe les chiffre à 170-180 millions de mètres cubes.

Prix des stocks de bois endommagé par les tempêtes

En France, le pays le plus touché par les tempêtes, les réductions de prix, toutes espèces confondues, ont été fixées à un minimum de 20%. Pour les grumes de chablis, elles iront jusqu'à 40-50%, en fonction du degré des dommages. Un cadre commun des prix à la forêt pour les hêtres a été convenu à 370, 550 et 650 francs le mètre cube respectivement pour les classes B/CL 3b, L4 et L 5/6. Comparés à ce qu'ils étaient pour les qualités de déroulage, les prix ont baissé de 30%.

Sur le marché des bois tropicaux

Les producteurs de sciages du Sud-Est asiatique ont bénéficié de meilleurs prix de la part des acheteurs européens au cours des premiers mois de 2000; les importateurs européens attribuent cette hausse au taux de change élevé du dollar, à la pénurie d'approvisionnement de bois de certaines dimensions et à la concurrence croissante d'acheteurs de l'Asie de l'Est.

Les exportateurs brésiliens ont fait savoir que l'année avait bien commencé. La demande pour les sciages tropicaux était satisfaisante et celle pour les bois débités de résineux avait fermement débuté. Dans l'ensemble, les prix des produits ligneux tropicaux du Brésil se sont maintenus au même niveau qu'à la fin de 1999, ce qui est une bonne nouvelle étant donné la faiblesse du réel.

Au début de la nouvelle année, les analystes avaient fait entrevoir d'éventuels problèmes en Asie du Sud-Est concernant les fournitures de meranti. En fait, celles-ci ne se sont pas relâchées, en Indonésie comme en Malaisie, encore que certaines scieries aient signalé des difficultés à remplir les conditions d'anciens contrats. Les importateurs allemands ont observé que la production des scieries en Indonésie semblait ne pas avoir été perturbée par la situation politique dans ce pays.

Des problèmes plus sérieux ont été signalés dans le cas des fournitures de seraya blanc du Sabah. Au moment de la rédaction du présent article, il était difficile de dire si cette pénurie de bois était due à de

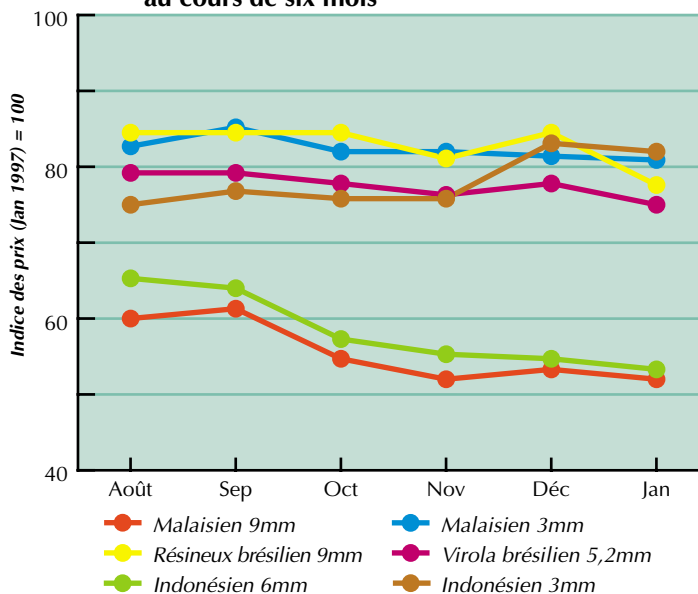
réels problèmes d'approvisionnement ou à la réduction délibérée des stocks par les producteurs dans l'espoir de stimuler les prix.

Au début du trimestre, les grumes de meranti fondrier 80/20 pour cent se vendaient à 130-140\$EU/m³ FOB. Le keruing 80/20 pour cent était à 160-165\$, les petites grumes à 140-145\$ et les très petites grumes à 120-130\$ FOB le m³.

Les prix des grumes de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des îles Salomon ont marqué une légère baisse par rapport aux niveaux précédents, l'offre des principales espèces, le taun et le calophyllum, se situant à 120\$EU le m³ FOB.

Les prix des sciages tropicaux ont augmenté au cours des six mois écoulés et sont maintenant au niveau de ceux de 1997. Toutefois, les prix des contreplaqués tropicaux restent très bas et donnent même des signes de vouloir baisser encore davantage, en grande partie à cause de la demande stationnaire au Japon. La figure 1 montre que les prix sont encore 20 à 30% inférieurs à ceux d'avant la crise de 1997.

Figure 1: Tendances des prix des contreplaqués tropicaux au cours de six mois



La demande en Chine est active

Les négociants chinois ont été très actifs et leurs achats portaient sur la plupart des classes à la fin de 1999 et au début de 2000, concurrençant fortement les acheteurs européens. De nombreux fournisseurs auraient, paraît-il, été découragés par les exigences du marché européen en matière de qualité, et auraient préféré fournir d'autres marchés.

Les milieux commerciaux de Chine ont fait savoir au milieu du trimestre que les ports de Tanggu, Qingdao, Zhangjiagang, Shanghai, Guangzhou et Zhenjiang étaient encombrés de stocks de bois importés. Il était estimé que le stock de bois dans le port de

Suite au verso

Perspectives pour les bois tropicaux au cours de la prochaine décennie



Réponses des lecteurs à un questionnaire de l'OIBT

Question: Au cours des dix années à venir, comment évolueront les marchés des bois feuillus tropicaux?

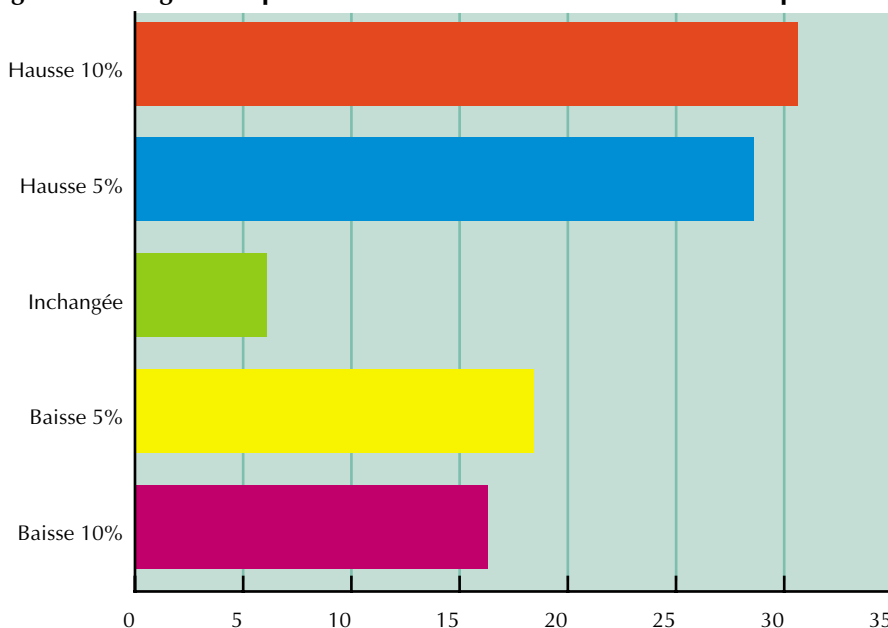
La figure 1 montre les réponses.

Synthèse par Michael Adams

Secrétariat de l'OIBT, Yokohama, Japon

À la fin de 1999, une enquête a été menée auprès des abonnés du courrier électronique au Service d'information sur le marché des bois tropicaux de l'OIBT au sujet des tendances probables du marché des bois tropicaux au cours des cinq à dix années à venir. Les réponses reçues sont résumées ci-dessous.

Figure 1: Changements prévus dans la consommation des feuillus tropicaux



Suite page 17

Suite de la page précédente

Zhangjiagang de la province de Jiangsu se montait à 400.000 m³. D'après les analystes chinois, cette surabondance était due essentiellement au fait que les importateurs avaient surestimé l'impact du Programme de protection des forêts naturelles sur les fournitures de bois chinois et avaient supposé que la demande excéderait de loin les volumes de l'offre.

Les modifications apportées aux règles et à la fiscalité ont aussi encouragé les importations du fait qu'elles ont stimulé la mise en place de nombreuses nouvelles entreprises, de sociétés ou de particuliers venus grossir les rangs des importateurs de bois.

En réalité, le bois importé est consommé essentiellement dans l'est et le sud de la Chine, où l'économie est plus développée. Dans ces régions, la réduction des récoltes de bois dans le pays n'a pas eu d'effet significatif.

Compte tenu de la croissance non négligeable aux Etats-Unis, en Europe, en Chine, en Corée, dans la Province chinoise de Taiwan, en Malaisie et en Thaïlande, ainsi que de la tendance générale à des contrôles et des restrictions plus strictes concernant la récolte de grumes, l'industrie du bois fait preuve d'une plus grande confiance quant aux perspectives à long terme des prix sur les marchés (voir l'article ci-dessus).

Une relance au Japon?

Il semble que l'économie japonaise soit enfin sur le point de rebondir, ce qui se répercute visiblement sur le climat du négoce.

Rétrospectivement, il apparaît que le Japon a finalement commencé à sortir du marasme l'année dernière. La relance a débuté lorsque le gouvernement a décrété une série de mesures propres à stimuler l'économie. En effet, le premier semestre de 1999 a été marqué par un taux de croissance du PNB réel de 0,1% d'une année sur l'autre, et c'était la première de trois années consécutives où la croissance du PNB était positive.

Toutefois, ayant peu de raison d'envisager avec confiance la demande du secteur privé intérieur, les analystes comptent encore sur le secteur public et les marchés d'exportation pour étayer l'économie. La demande du secteur public, qui s'est dernièrement relâchée, devrait se ressaisir, en particulier au cours du premier semestre de cette année lorsque le budget initial d'expansion pour l'exercice 2000 sera mis en application. Excellent! Mais jusqu'à un certain point: les investissements publics avaient aussi atteint un niveau élevé durant l'exercice 1999 et, à moins que des programmes supplémentaires ne soient mis en place, il est douteux que l'on puisse constater au cours de l'exercice 2000 une recrudescence d'activité dans la construction, ce secteur étant le moteur de la consommation de bois.

A une enquête par questionnaire menée auprès de 16 entreprises de construction au début de l'année par le *Japan Lumber Report*, les répondants ont donné à entendre que le nombre de mises en chantier de logements serait de 1,22 millions d'unités en 2000, soit 0,7% de plus par rapport aux prévisions

faites en 1999. Les chiffres communiqués par les 16 entreprises variaient peu: les prévisions les plus basses mentionnaient 1,17 millions d'unités, et les plus élevées 1,30 millions d'unités. Les projections de quatorze entreprises se situaient entre 1,20 et 1,25 millions d'unités.

La demande japonaise pour des grumes de la région Asie/Pacifique en 2000 est estimée à environ 3,3 millions de m³, tandis que celle pour les grumes africaines, utilisées pour la fabrication de contreplaqués, atteindra probablement 3 millions, soit une réduction de 11,3%. L'utilisation de bois débité baissera sans doute de 9,9%. Les importations de bois débité devraient augmenter, tandis que la demande de sciages de production intérieure est susceptible de diminuer. On pense que les importations de contreplaqués marqueront un recul d'environ 9%, à 4,2 millions de m³.

La consommation de contreplaqués au Japon est un indicateur du marché des produits ligneux dans son ensemble; les produits importés prédominant dans plus de 50% des fournitures, des importations modérées sont la clé d'un marché stable des contreplaqués. Le secteur commercial espère que les importations spéculatives, qui ont entraîné des apports excessifs et l'effondrement du marché en 1999, pourront être évitées en 2000. ■

Question: Dans quel domaine se vérifieront les meilleures perspectives pour les bois tropicaux au cours des cinq années à venir?

Les figures 2, 3 et 4 montrent les réponses concernant les grumes, les sciages et les contreplaqués respectivement.

Figure 2: Meilleures perspectives pour les grumes de feuillus tropicaux au cours des cinq années à venir

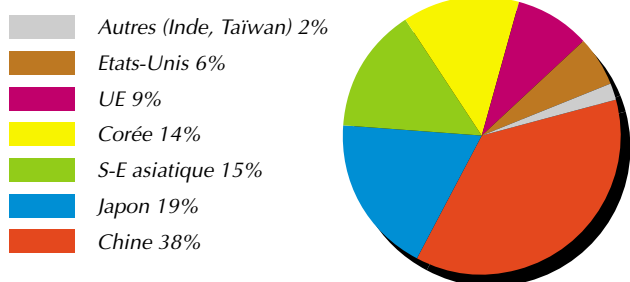


Figure 3: Meilleures perspectives pour les sciages de feuillus tropicaux au cours des cinq années à venir

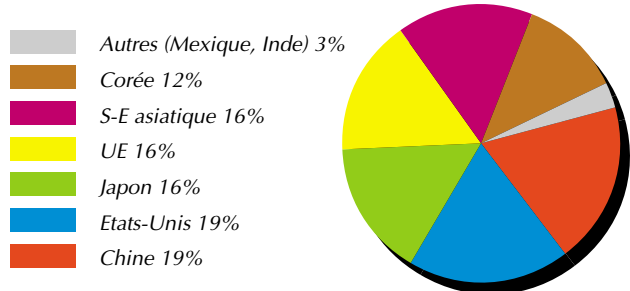
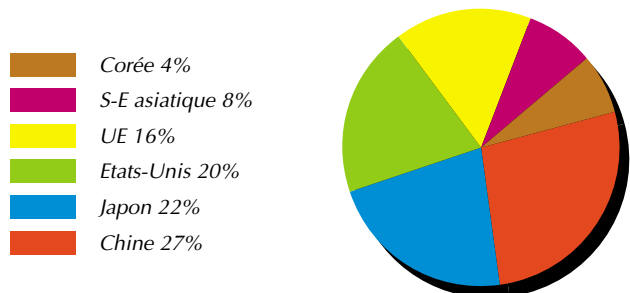


Figure 4: Meilleures perspectives pour les contreplaqués de feuillus tropicaux au cours des cinq années à venir



Commentaire

Les 'caractéristiques techniques' et 'l'aspect' étaient les éléments principaux identifiés par des répondants comme présentant un avantage compétitif pour les bois de feuillus tropicaux. Les 'prix' étaient aussi très fréquemment mentionnés; mais il est certain que les bois de feuillus tropicaux devront dans l'avenir faire face à une concurrence croissante à cause de leurs prix. Les réponses ont fait ressortir également que les 'disponibilités' et les 'approvisionnements en bois certifiés' n'étaient pas perçus comme conférant un avantage compétitif majeur. Néanmoins, alors que la certification ne produira vraisemblablement pas un avantage du point de vue des prix ou un avantage direct sur les marchés, l'absence de certification deviendra de plus en plus un sérieux inconvénient sur certains marchés.

On trouvera davantage de précisions sur cette enquête à la page 17 du bulletin AFT 9/4.

Question: Quelle sera la source de la concurrence la plus acharnée à laquelle les bois de feuillus tropicaux seront confrontés?

Les réponses ont été réparties par secteur comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1: Source de la concurrence la plus acharnée, feuillus tropicaux

Secteur	Source de la concurrence la plus acharnée
Dans le secteur du meuble	Bois de feuillus tempérés, suivis des produits non ligneux
Dans le secteur de la menuiserie	Bois résineux, suivis des bois de feuillus tempérés
Dans le secteur de la construction	Bois résineux, suivis des produits non ligneux

Question: Quelle sera la source de la concurrence la plus acharnée à laquelle les contreplaqués de feuillus tropicaux seront confrontés?

Les réponses ont été réparties par secteur comme indiqué dans le tableau 2:

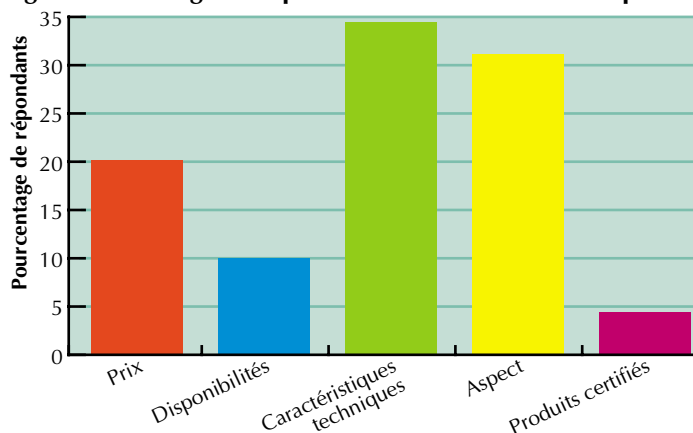
Tableau 2: Source de la concurrence la plus acharnée, contreplaqués tropicaux

Secteur	Source de la concurrence la plus acharnée
Dans le secteur du meuble	MDF et panneaux de particules, suivis des contreplaqués de bois résineux
Dans le secteur de la menuiserie	MDF et panneaux de particules, suivis des contreplaqués de bois résineux
Dans le secteur de la construction	OSB et contreplaqués de bois résineux, suivis des MDF

Question: Quels sont les avantages compétitifs des bois de feuillus tropicaux?

Le figure 5 montre les réponses.

Figure 5: Avantages compétitifs des bois de feuillus tropicaux



Une étude de l'OIBT prévoit une forte demande pour des produits de bois tropicaux en Chine d'ici 2010

par Shi Kunshan, Lin Fengming, Meng Yongqing, Shi Feng et Zhuang Zuofeng

Institut d'information technologique et scientifique, Académie forestière de Chine, Beijing, Chine



Transformation de grumes tropicales dans un usine de contreplaqués en Chine. Photo: Hou Yuanzhao

La substitution commence ...

La Chine est un importateur net de bois. Par conséquent, elle applique une politique visant à économiser autant que possible sur le bois d'oeuvre qu'elle utilise et à lui substituer d'autres produits. En tant que matériau de construction, le bois d'oeuvre est remplacé par le ciment et l'acier et, dans le cas de beaucoup de portes et fenêtres pour les logements urbains, par le métal ou des produits en matières plastiques. La consommation de bois par unité de construction a régulièrement diminué en Chine.

... mais le marché du logement s'intensifie

Néanmoins, le marché du logement connaît une croissance rapide en Chine: les projections font entrevoir que d'ici 2010 la surface habitable passera de 7,9 m² en 1995 à 18 m² par habitant dans les villes, et de 16,9 m² à 18 m² dans les campagnes. Le secteur de la décoration de maison/magasin s'est développé en un nouveau secteur de croissance dans l'économie nationale. En particulier, la décoration de maisons est très active; son taux de croissance annuel moyen de plus de 30 % dépasse le taux de croissance général de l'économie

nationale. Cette tendance se poursuivra vraisemblablement: au moins 60 millions de familles en milieux urbains aujourd'hui ne possèdent pas leurs propres maisons; dans les deux tiers des provinces les habitants vivent dans un logement dont la qualité est inférieure à la moyenne nationale. En outre, un grand nombre de

pensions, de bâtiments administratifs et d'hôtels sont en cours d'amélioration. A mesure que les revenus personnels augmentent, ce secteur deviendra un nouveau point de départ pour stimuler le développement de l'industrie des produits forestiers.

L'effet de cette croissance sur la consommation de bois est illustrée à Shanghai, où près de 200.000 maisons sont bâties chaque année. Chaque maison a 30-40 m² de superficie habitable nécessitant un volume net de 1,2 m³ de bois d'oeuvre; si l'on tient compte des autres produits ligneux utilisés pour la décoration et le mobilier, la consommation de chaque ménage atteint presque 2,5 m³ de bois. Ainsi, uniquement à Shanghai, l'expansion du logement représente déjà une consommation de quelque 500.000 m³ de bois d'oeuvre chaque année.

L'industrie du meuble se développe rapidement

Au cours de la décennie écoulée, l'industrie du meuble en Chine a connu un développement sans précédent. Son rendement est passé de 120 millions de pièces en 1986 à 479 millions en 1997, soit un accroissement annuel moyen de presque 40 %. La valeur totale de rendement de l'industrie a atteint 78 milliards de yuan en 1998 et elle aura sans doute atteint 87 milliards de yuan en 1999, soit un taux de croissance de 12 %.

L'exportation de meubles au cours de ces dernières années a aussi connu une très forte croissance. En 1992, leurs exportations totales ne représentaient que 210 millions de dollars des Etats-Unis. En 1998, ce chiffre était monté à 2,19 milliards de dollars, soit un taux de croissance

En 1998, la population de la Chine se chiffrait à 1,25 milliard d'habitants; dans la même année, son produit intérieur brut augmentait de 7,8 %. Bien que les taux de croissance de la population et du PIB aient ralenti au cours de ces dernières années, la Chine jouera un rôle de plus en plus important en tant que marché de bois tropicaux au cours de la prochaine décennie.

Tableau 1: Projections de l'offre et de la demande de bois en Chine, 2010 (millions de m³)

Demande totale	360
Offre intérieure	180
Déficit potentiel	180
Substitution probable de panneaux à base de bois	75
Substitution probable de bambou	14
Récupération des résidus (papier)	18
Récupération des résidus (autres)	9
Substitution totale	116
Déficit réel de bois	64

annuel moyen de 48 %. Le meuble est aujourd'hui devenu un des principaux produits de la Chine destinés à l'exportation; en 1998, celles-ci représentaient 61 % des exportations totales de produits forestiers.

La main d'oeuvre chinoise étant relativement abondante et bon marché, des entreprises étrangères ont investi en Chine. A partir de la fin des années 1980 et jusque vers le milieu des années 1990, les investissements par des sociétés de Hong Kong, de Taïwan, de Singapour et de Malaisie ont atteint leur point culminant. Les entreprises européennes et américaines se joignent maintenant aux premiers investisseurs. D'après le Ministère de la construction et les projections faites par des spécialistes, le développement rapide du secteur du bâtiment et l'accroissement par habitant projeté concernant les logements conduira l'industrie du meuble vers une phase de croissance stable à long terme durant la prochaine décennie. Les prévisions présagent un taux de croissance annuel moyen d'environ 10 %.

Le bois est une matière première importante pour l'industrie du meuble. Près de 70 % des 479 millions de pièces de mobilier fabriquées en Chine en 1998 étaient en grande partie faites en bois, chaque élément nécessitant en moyenne 0,048 m³ de bois d'oeuvre; le pays a donc utilisé quelque 15,8 millions de m³ de bois d'oeuvre sous forme de mobilier durant cette année. D'ici 2010, si la moyenne nationale de la demande de mobilier augmente jusqu'à 0,93 éléments par personne, comme l'indiquent les projections, 1,3 milliard d'éléments seront alors fabriqués durant cette année-là. Si le bois reste le matériau principal pour 50% des meubles fabriqués (moyennant le même volume par article), le bois d'oeuvre nécessaire correspondra à un volume d'environ 31 millions de mètres cubes.

Offre intérieure en Chine

Les prévisions actuelles donnent à penser que les ressources intérieures de la Chine en grumes de fort diamètre pour utilisation industrielle seront presque épuisées d'ici 2010. Vu le développement accéléré prévu de plantations d'espèces à croissance rapide, de grandes quantités de grumes de faible diamètre envahiront le marché au risque de voir l'offre dépasser la demande pour ce type de grumes. On peut donc ainsi s'attendre à une sérieuse pénurie de grumes de fort diamètre et un excédent de grumes de faible diamètre en 2010.

Demande de produits ligneux tropicaux en 2010

A mesure que les plantations d'espèces à croissance rapide de Chine commenceront à

produire de grandes quantités de bois d'oeuvre de faible diamètre, les importations devraient se contracter et passer d'environ 25% de la consommation totale actuelle à près de 18% d'ici 2010, mais elles augmenteront en termes absolus. Cependant, la dépendance du pays vis-à-vis des importations de bois feuillus de fort diamètre, surtout de bois feuillus présentant une valeur élevée, augmentera dans des proportions non négligeables.

Ainsi, les besoins de la Chine en produits forestiers tropicaux augmenteront au cours de la décennie à venir. Le tableau 1 résume les importations totales de bois probables de la Chine en 2010; le tableau 2 indique les projections de la manière dont ce total pourrait être partagé entre classes de produits et entre bois tropicaux et autres bois.

'... le développement rapide du secteur du bâtiment et l'accroissement par habitant projeté concernant les logements conduira l'industrie du meuble vers une phase de croissance stable à long terme durant la prochaine décennie.'

Les projections du tableau 2 font apparaître que les importations totales de bois tropicaux atteindront 20,6 millions m³ d'ici 2010. Cela représente une augmentation de 161 % par rapport à 1998, et un taux de croissance annuel moyen de plus de 8 %.

La proportion de bois tropicaux dans le total des importations de bois passera aussi d'environ 15 % en 1998 à 32 % en 2010. La plus forte augmentation est attendue pour le bois de placage, soit 306 % par rapport à 1998, représentant un accroissement annuel moyen de 12 %. Les importations de sciages tropicaux devraient progresser de 215 % par rapport aux volumes de 1998, soit une croissance annuelle moyenne de 10 %. Quant aux importations de contreplaqués tropicaux, elles devraient s'élever de 137 % pour atteindre une croissance annuelle moyenne 7,5 % tandis que les importations de bois rond devraient marquer un bond de 113 % par rapport à celles de 1998, représentant une croissance annuelle moyenne de 6,5 %.

Tableau 2: Projections des importations en Chine, 2010 (millions de m³)

Produit	Importations totales	Importations de bois tropicaux
Papier et carton	25,0	néant
Pâte à papier	6,0	néant
Bois rond	15,1	5,5
Contreplaqués	7,6	7,6
Placages	4,4	4,0
Sciages	6,4	3,5
Total des importations	64,5	20,6

Tendances du négoce des produits forestiers d'ici 2010

Vu les changements prévus en ce qui concerne l'offre de matières premières, la structure du secteur des produits forestiers se modifiera également. La proportion des produits nécessitant comme matières premières des grumes de fort diamètre, tels que sciages et contreplaqués, commencera à baisser, tandis que la proportion des produits capables d'utiliser des bois d'oeuvre de faible diamètre et des fibres, tels que papier, panneaux et panneaux à base de bois non plaqués, augmentera. Vu les progrès continus des techniques de transformation, on assistera de plus en plus au remplacement des sciages et des contreplaqués par des panneaux à base de bois de type non plaqué (surtout des panneaux de particules et des MDF). Telle que projetée, cette tendance se poursuivra et n'évoluera vraisemblablement pas, quelle que soit l'expansion des importations de bois rond et de placages. Par conséquent, si les perspectives pour les bois tropicaux de fort diamètre sur le marché chinois de la décennie à venir sont encourageantes, on peut cependant s'attendre à un déclin à plus long terme.

Ce rapport a été financé par l'OIBT dans le cadre du projet PD 25/96 Rev.2 (M). Les données ont été fournies par l'Unité de statistique de l'Etat et les organisations internationales pertinentes. Toutefois, les vues exprimées et les conclusions formulées sont celles du groupe de projet, et non du gouvernement ou des organisations internationales.

Pour plus d'information, s'adresser à Dr. Shi Kunshan à l'Institut d'information technologique et scientifique, Académie forestière de Chine, Beijing. Courriel: istifsh@public3.bta.net.cn ■

Profil d'une institution: le Forest Stewardship Council

Le Forest Stewardship Council (FSC) se décrit comme étant 'une organisation internationale à but non lucratif fondée ... en vue de soutenir l'aménagement écologiquement approprié, socialement bénéfique, et économiquement viable des forêts du monde'. C'est une association internationale de membres comprenant des représentants de groupes écologiques et sociaux, du commerce des bois et de la profession forestière, d'organisations de peuples indigènes, de groupes de foresterie communautaire, et d'organismes de certification des produits forestiers. L'adhésion au FSC est ouverte à quiconque intervient dans les domaines de la foresterie ou des produits forestiers et partage ses buts et objectifs.

Les origines du FSC remontent à une réunion entre utilisateurs et négociants de bois, et organisations pour la protection de l'environnement et des droits de l'homme, tenue en Californie en 1990. Cette réunion avait pour thème d'étudier comment ces groupes pourraient associer leurs efforts pour améliorer la conservation des forêts et ralentir la déforestation. En octobre 1993, 130

représentants de toutes sortes d'organisations ont tenu l'Assemblée fondatrice du FSC à Toronto (Canada). En 1994, un secrétariat fut implanté à Oaxaca (Mexique) et les statuts du FSC ainsi que ses Principes et Critères de gestion forestière furent entérinés. Le système d'accréditation fut mis au point et testé en 1995, et les quatre premiers organismes de certification furent accrédités en janvier 1996.

L'accréditation

Le FSC ne certifie pas lui-même les forêts. Mais il évalue l'aptitude des organismes de certification à s'acquitter d'un service indépendant et compétent d'évaluation (certification) des forêts. Un tel organisme peut opérer dans tout pays et dans toute forêt, mais il doit procéder à une évaluation en fonction des Principes et Critères d'intendance forestière du FSC dans toutes les forêts pour lesquelles une certification est sollicitée.

Un responsable forestier sollicitant une certification par le FSC doit s'engager à respecter les principes et les pratiques du FSC, tels qu'interprétés localement, et consentir à des inspections régulières par l'organisme de certification accrédité par le FSC, moyennant quoi les produits originaires des forêts dûment certifiées sont autorisées à se prévaloir du logo du FSC.

Les Principes et Critères du FSC ne constituent pas la norme de performance employée pour la certification. Initialement, la certification était basée sur des normes locales ou génériques établies par des organismes de certification en s'appuyant sur des systèmes accrédités par le FSC. De plus en plus, la certification se fonde maintenant sur des normes régionales, approuvées par le FSC et développées par des groupes de travail nationaux FSC, dans le cadre de consultations multi-participatives, équilibrées et de grande portée.

Deux types de certificats sont prévus. D'une part le Certificat de gestion forestière, qui suppose une évaluation des pratiques et des systèmes de gestion forestière. D'autre part le Certificat de la filière bois, qui suppose la vérification que les produits sont

originaires de forêts certifiées. Ces certificats donnent le droit d'apposer le logo du FSC sur les produits et d'en revendiquer l'appartenance.

Les forêts certifiées

Le tableau 1 montre, par pays, en date du 29 février 2000, les superficies forestières qui ont été certifiées par des organismes de certification accrédités par le FSC.

Financement

Le FSC est financé par des fondations caritatives et des gouvernements donateurs, ainsi que par les souscriptions des membres et les honoraires d'accréditation. Il envisage de mettre en oeuvre un système de royalties pour l'emploi de son logo.

Implantation

Le FSC compte un effectif de neuf personnes employées à temps plein, y compris le Directeur exécutif, Dr Timothy Synnott. Il est administré par un conseil élu, composé de représentants de l'industrie, de groupes s'occupant de conservation, de groupes de peuples indigènes et d'autres.

Le FSC peut être contacté en s'adressant à: FSC, Avenida Hidalgo 502, 68000 Oaxaca, Mexique. Téléphone 52-951-46905/63244. Télécopie 52-951-62110. Courriel: fscoax@fscoax.org. Site WEB: <http://www.fscoax.org>

Article résumé par le Secrétariat de l'OIBT avec l'assistance du FSC.

Tableau 1: Superficies de forêts certifiées par des organismes accrédités par le FSC (au 29 février 2000)

Pays	Nombre de certifications	Superficie certifiée (hectares)
Afrique du Sud	9	779 621
Allemagne	8	85 180
Belgique	2	1 890
Belize	1	95 800
Bolivie	7	660 133
Brésil	9	665 558
Canada	3	211 013
Costa Rica	13	40 153
Danemark	1	36
Etats-Unis	68	1 595 331
Guatemala	5	46 229
Honduras	3	19 876
Indonésie	1	62 278
Iles Solomon	5	42 912
Italie	1	11 000
Japon	1	1 070
Malaisie	1	55 083
Mexique	6	143 004
Namibie	2	54 420
Nouvelle-Zélande	1	2 305
Panama	1	23
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	4 310
Pays-Bas	9	69 064
Pologne	5	2 218 006
République tchèque	1	10 441
Royaume-Uni	16	888 185
Sri Lanka	3	12 726
Suède	27	9 044 695
Suisse	3	4 252
Zimbabwe	2	72 504
Total	214	16 897 098
<i>(les pays membres producteurs de l'OIBT sont indiqués en gras)</i>	23	1 467 261



par Alastair Sarre

La France est située en Europe occidentale, bordée par l'Espagne et la mer Méditerranée au sud, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie à l'est, la Belgique au nord, et la Manche et l'océan Atlantique à l'ouest. Elle a une superficie de 54,9 millions d'hectares et sa population atteignait 58,6 millions d'habitants en 1997, avec un taux croissance annuel de 0,4 %. Son produit intérieur brut (PIB) se situait en 1998 à 1.300 milliards de dollars des Etats-Unis (selon les parités du pouvoir d'achat, corrigé pour tenir compte des différences de niveaux de prix entre pays), après avoir augmenté en moyenne de 1,8% depuis 1988. Le PIB par habitant était de 22.100 \$EU en 1988, ce qui dépasse légèrement la moyenne dans les pays de l'OCDE (Organisation pour le développement et la coopération économiques) (OCDE 1999).

Les forêts

En 1995, environ 27 % (15 millions d'hectares) du territoire était couvert de forêts, et cette superficie a marqué une expansion nette moyenne de 161.000 hectares (1,1 %) par an au cours de la période 1990–95 (FAO 1999). Le capital forestier de la France s'est plus que quadruplé depuis le début du siècle dernier, lorsqu'il ne représentait alors que six millions d'hectares. De nos jours, plus de 70 % de ce territoire est sous propriété privée, un quart en tant que petites propriétés de quatre hectares ou moins. Environ 12 % appartient à l'Etat et le reste aux autorités municipales. Les lois et l'administration relatives aux forêts remontent au XIII^e siècle déjà (Bedel et Brown

1998). Les orages qui ont ravagé l'Europe à la fin 1999 ont occasionné d'énormes dégâts à beaucoup de forêts de France (voir page 15).

Foresterie tropicale

La France s'occupe de foresterie tropicale depuis l'établissement de colonies dans diverses régions tropicales au cours du XIX^e siècle. A une certaine époque, son empire colonial comprenait certaines parties de l'Afrique occidentale et centrale, du Sud-Est asiatique, du Pacifique, de l'Amérique du Sud et des Antilles. Même aujourd'hui, elle a des départements et des territoires d'outre-mer – notamment la Guyane française – qui compte quelque 8,8 millions d'hectares de forêts tropicales. Ses forestiers ont donc joué un rôle important dans le développement de techniques d'aménagement de forêts tropicales dans toutes les régions tropicales (Bedel et Brown 1998).

Bois tropicaux

La figure 1 montre que le volume des importations de bois tropicaux diminue pour tous les produits suivis par l'OIBT, sauf les sciages. Tous bois confondus, les importations augmentent pour les grumes et les sciages mais sont en baisse pour les placages et les contreplaqués. Les exportations de grumes, placages et contreplaqués tropicaux ont légèrement augmenté pendant les années 90.

Assistance en matière de forestière tropicale

En 1997, la France a fourni une aide au développement outre-mer (ADO) de quelque 6,3 milliards de dollars des Etats-Unis, dont 76 % à titre bilatéral. Le ratio ADO/PNB (produit national brut) de la France était de 0,45 %, soit supérieur à la moyenne de 0,40 pour les pays de l'OCDE (OCDE 1999). Néanmoins, ce ratio a baissé au cours de ces dernières années: en 1993, il était 0,63. Parmi les pays membres de l'OIBT qui ont bénéficié de l'ADO française en 1996-97, on peut citer la Côte d'Ivoire (5 %),

l'Egypte (3,7 %), le Cameroun (3,6 %), la République du Congo (3,4%) et le Gabon (1,7 %).

La contribution totale en faveur des forêts tropicales est difficile à déterminer, en partie parce que l'aide française au développement est canalisée par toutes sortes d'agences. Bedel et Brown (1998) ont noté que le seul Ministère de la coopération engage annuellement quelque 30 millions de francs français (actuellement près de 4,6 millions de dollars des Etats-Unis) pour les forêts et 15 millions de francs français au profit de réserves naturelles, des espèces sauvages et de la biodiversité.

La France et l'OIBT

La France est membre de l'OIBT depuis le milieu des années 1980, de son propre droit et en tant que membre de l'Union européenne. Jusqu'en novembre 1999, elle contribué 602.000 dollars des Etats-Unis à des projets, avant-projets et activités de l'OIBT.

Références

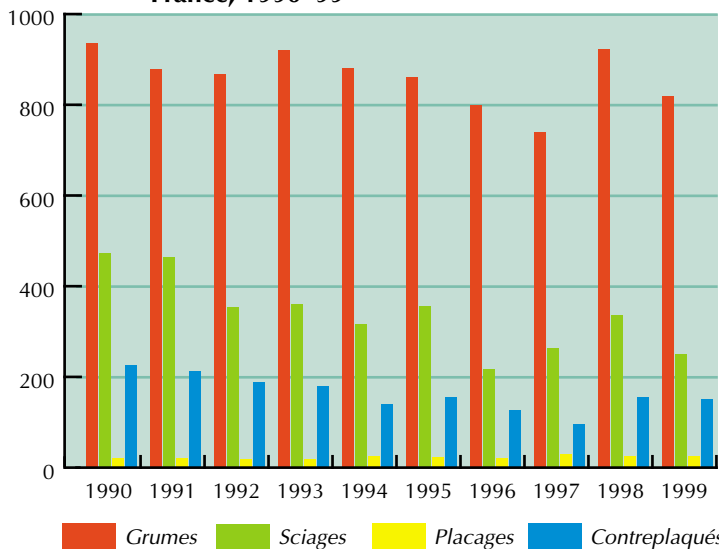
Bedel, J. & Brown, D. 1998. 'France' in Shepherd, G., Brown, D., Richards, M. et Schreckenberger, C. (éds) *The EU Tropical Forestry Sourcebook*. Commission européenne/Institut pour le développement outre-mer (ODI).

FAO 1999. *L'état des forêts du monde, 1999*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

OIBT 1994-99. *Eléments pour l'examen annuel et l'évaluation de la situation mondiale des bois* (éditions annuelles), OIBT, Yokohama.

OCDE 1999. Organisation de coopération et de développement économiques. <http://www.oecd.org/>

Figure 1: Importations de bois tropicaux (x1000m³) en France, 1990–99



Programme de bourses

Une étude, menée dans le cadre d'un programme de bourses de l'OIBT, a évalué l'application des SIG à la foresterie tropicale

par Dr Armando A. Apan

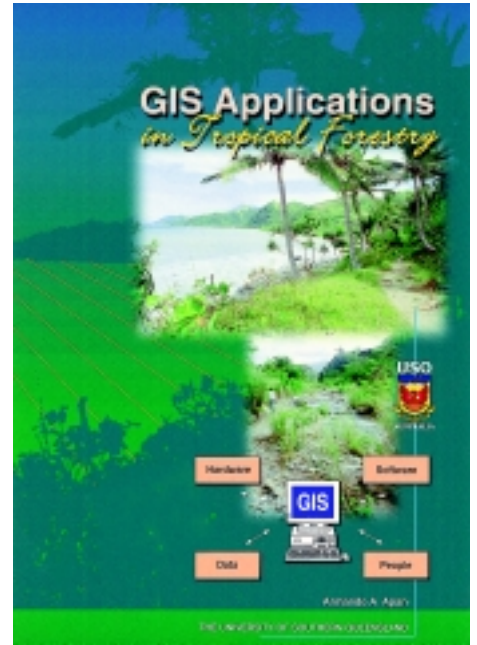
Conférencier, GIS and Remote Sensing, Faculty of Engineering and Surveying, University of Southern Queensland, Toowoomba 4350 QLD, Australie. Courriel: apana@usq.edu.au

Théoriquement, la généralisation des Systèmes d'information géographique (SIG) appliqués à la foresterie tropicale pourrait grandement faciliter l'exploitation et l'utilisation des données géographiques aussi bien dans la gestion que dans la recherche. En pratique, cependant, on ne sait pas vraiment si ce potentiel est exploité. S'il est vrai qu'il y a de nombreux succès en ce domaine, on parle aussi de difficultés et même d'échecs. L'objectif de ce programme était d'examiner et d'évaluer les applications des SIG à la foresterie tropicale et de faire une monographie synthétisant les résultats obtenus.

Les données passées en revue ici sont celles qui ont été publiées jusqu'en mars 1998, plus des comptes rendus inédits envoyés à l'auteur dans des communications personnelles. La monographie qui en résulte porte sur le rôle des SIG dans les domaines suivants de la foresterie tropicale: évaluation et surveillance des ressources forestières, protection des forêts, récolte forestière, réhabilitation des forêts et reboisement, foresterie communautaire et sociale, conservation, écologie et biodiversité des forêts, changements climatiques et évolution des forêts. De plus, elle mentionne le développement des bases de données spatiales liées à la foresterie tropicale.

Principaux résultats

Le programme a examiné de nombreuses études de cas où les SIG étaient utilisés pour **l'évaluation et la surveillance des ressources**



forestières. On peut en déduire les observations suivantes :

- la nature de l'application porte essentiellement sur l'analyse et la modélisation des données spatiales (surtout superposition de cartes, analyse multitemporelle, mesures et calculs de superficies);
- les SIG étaient principalement utilisés pour des études scientifiques et non pas vraiment pour contribuer à la formulation de politiques, au processus de planification ou à la prise de décisions en matière de gestion;
- les SIG sont souvent utilisés parallèlement à la télédétection et au traitement des images. Ils ont au moins deux rôles majeurs: servir à gérer les bases de données et constituer un environnement dans lequel les données satellitaires et les autres informations thématiques peuvent être intégrées ou superposées à des fins d'analyse.

En dépit de leur potentiel, les SIG sont relativement peu utilisés actuellement pour la **protection des forêts**; la plupart des études ou des projets concernent les feux de forêt. De même, les SIG sont surtout utilisés pour l'analyse et la modélisation des données spatiales ainsi que dans les études scientifiques, plutôt que pour la planification et la gestion opérationnelles. Dans les quelques études mentionnant un GIS utilisé pour la **réhabilitation des forêts**, les applications répondaient au besoin d'intégrer des éléments cartographiques et de mener des analyses et des modélisations de données spatiales. Là encore, les SIG sont essentiellement utilisés dans les études scientifiques et non pas pour contribuer réellement au processus de planification et à la prise de décisions en matière d'aménagement.

Bourses de l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;

- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **30 août 2000**, et s'entend pour des activités qui ne débuteront pas avant décembre 2000. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. Courriel: itto@mail.unet.ocn.ne.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 31).

Dans les régions aussi bien tempérées que tropicales, l'utilisation actuelle des SIG en **foresterie communautaire et sociale** est très limitée. Lorsqu'ils sont appliqués, c'est souvent en parallèle avec des instruments d'évaluation participative rurale pour la production et la diffusion d'informations sur la planification et la prise de décisions. En revanche, les applications relatives à **la conservation des forêts et la biodiversité** sont assez courantes. Elles vont de la cartographie de la composition et de la biodiversité des forêts, à la création de nouveaux parcs nationaux. La plupart des études ont aussi un caractère scientifique et exploitent les capacités des SIG pour gérer les données spatiales et faire des analyses géographiques.

Même si elles sont actuellement dominées par les applications scientifiques, les **bases de données spatiales** jouent de plus en plus un rôle vital dans la prise de décisions concernant l'aménagement forestier. Notre étude donne un certain nombre d'éclaircissements sur le développement et l'utilisation des bases de données spatiales dans le domaine de l'aménagement forestier, par exemple:

- la création de bases de données mondiales ou continentales (en format numérique) relatives à l'environnement est phénoménal;
- il y a un manque de bases de données spatiales destinées à faciliter les décisions en matière de stratégie et de contrôle opérationnel dans l'aménagement forestier;
- on note une demande croissante de traitement de grandes quantités de données numériques;

- Internet et les CD-ROM jouent un rôle important dans l'accès aux données spatiales et leur diffusion;
- les pays en développement doivent s'efforcer davantage de rassembler et conserver des données plus fiables.

Conclusions

On peut tirer plusieurs conclusions de cette étude.

Bien que l'application des SIG serve actuellement surtout à l'évaluation et à la surveillance des ressources forestières, elle n'en continue pas moins de progresser en foresterie tropicale. A mesure que ces applications se multiplient, il deviendra nécessaire de les orienter aussi vers d'autres domaines ou disciplines liés à la foresterie.

La foresterie tropicale ne bénéficiera pleinement des SIG que s'ils sont appliqués aussi bien à la prise de décisions opérationnelles qu'aux travaux excessivement scientifiques comme c'est le cas actuellement. Cependant, des obstacles non négligeables devront être surmontés avant de pouvoir adopter des SIG en mode opérationnel. Ainsi, par exemple, il faudra accélérer le processus, fastidieux mais indispensable, de saisie des données spatiales et de création de bases de données, tandis que le problème du manque d'experts sur place devra aussi être résolu.

Apparemment, on manque de données socioéconomiques qui pourraient servir aux SIG en foresterie tropicale; les applications relatives à

la population et à ses caractéristiques socioéconomiques laissent également à désirer. Si les données biophysiques restent difficiles à obtenir dans les pays en développement, les données socioéconomiques le sont encore plus.

La nouvelle tendance en foresterie tropicale qui encourage la participation des communautés et des autres parties prenantes signifie que les SIG doivent résoudre certains problèmes fondamentaux afin de mettre à contribution au maximum leur potentiel, et notamment: créer des interfaces faites sur mesure et conviviales, offrant une meilleure visualisation et des représentations graphiques de meilleure qualité; permettre la prise de décisions en groupe; et prévoir la compatibilité avec les autres technologies multimédias.

En tant que systèmes basés sur des données, les SIG sont sévèrement handicapés par les insuffisances des inventaires forestiers et des autres méthodes de collecte de données, y compris la constitution de bases de données spatiales numériques. Par ailleurs, il convient d'assurer la formation de personnels compétents en matière de SIG, à des niveaux divers et pour différentes fonctions.

Dans le cadre de la bourse octroyée, la monographie intitulée GIS Applications in Tropical Forestry a été produite et diffusée gratuitement à environ 150 bibliothèques et particuliers. ■

Rapports de bourse disponibles

Il est possible d'obtenir, en s'adressant aux auteurs, les rapports de bourse énumérés ci-dessous:

Agyeman, V. K. (1999). *Milicia species (iroko) tolerance to Phytolyma species infestation*. Adresse de l'auteur: Forestry Research Institute of Ghana, University Box 64, UST, Kumasi, Ghana; Tél 233-51-60373; Fax 233-51-60121; Courriel vagyeman@forig.org

Chit Hlaing (1999). *Study on teak plantations in Myanmar*. Adresse de l'auteur: Forest Department, Ministry of Forestry, Bayint-Naung Road, Insein Township, Yangon, Myanmar; Tél 95-1-681754; Fax 95-1-664336; Courriel DG.FD@MtPt400.Stems.COM

Fonweban, J. N. (1999). *Coefficients of commercialisation and wood losses for some timber species harvested in Cameroon*. Adresse de l'auteur: Department of Forestry, Faculty of Agronomy, University of Dschang, PO Box 180, Dschang, Cameroun; Tél 237-451621; Fax 237-451202

Harding, K. J. (1999). *Connection between silviculture and wood quality through modelling approaches and simulation softwares*. Rapport du troisième atelier du Groupe de travail 55.01-04 de l'IUFRO (Amélioration biologique des propriétés du bois). Adresse de l'auteur: Queensland Forestry Research Institute, PO Box 631, Indooroopilly, 4068, Queensland, Australie; Tél 61-7-3896 9766; Fax 61-7-3896 9628; Courriel harding@qfslab.ind.dpi.qld.gov.au

Pascua-Soriano, F. (1999). *Study tour report on the manufacture, performance tests and marketing of prefabricated houses with wood/wood-based modular components*. Adresse de l'auteur: Structural Design and Engineering Section, Forest Products Research and Development Institute, Los Baños, Laguna 4031, Philippines; Tél 63-49-536 2360; Fax 63-49-536 3630; Courriel fps@mudspring.uplb.edu.ph

Rivera, S. (1999). *Multitemporal analysis of deforestation in Honduras using GIS and remote sensing techniques*. Adresse de l'auteur: Escuela

Nacional de Ciencias Forestales (ESNACIFOR), Apartado Postal No.2, Siguatepeque, Depto. De Comayagua, Honduras; Tél 504-773 1652; Fax 504-773 1650; Courriel esnauary@sdnhon.org.hn

Sharma, A. (1998). *Management and marketing of forest products by forest user groups in Nepal*. Adresse de l'auteur: Resource Development Initiative Center, PO Box 6944, Kathmandu, Népal; Tél 977-1-531708; Fax 977-1-524509/536747 Courriel udayardc@col.com.np

Sharma, S. (1999). *Development of forest industry in Nepal*. Adresse de l'auteur: PO Box 6944, Kathmandu, Népal; Tél 977-01-531708/540299; Courriel udayardc@col.com.np

Uno, J. H. (1999). *Using ecotourism to conserve biodiversity in Togeian Islands, Central Sulawesi: An approach to community-based natural resource management*. Adresse de l'auteur: Consortium Togeian, Jl. Sisingamangaraja 10C, Palu Central Sulawesi, Indonésie; Tél 62-451-424205; Fax 62-451-424205; Courriel uno@bdg.centrin.net.id

Quoi de neuf sous les tropiques?

Résumé par Alistair Sarre

La certification favorise les grands exploitants

Dans un document préparé pour un atelier de travail de l'Alliance Banque mondiale/WWF tenu en novembre 1999, Stephen Bass et Markku Simula présentent certaines conclusions sur les types d'opérations qu'ils estiment facilitées ou compliquées par la certification. En général, indiquent-ils, la certification avantage:

- les sociétés qui possèdent de grandes forêts ou de grandes concessions détenues à long terme;
- les sociétés dont les matières premières proviennent de forêts naturelles ou de plantations appartenant à l'Etat; et
- les grandes sociétés parce qu'elles peuvent faire des économies d'échelle à la fois dans la gestion forestière et lors de l'évaluation précédant la certification.

Les groupes suivants risquent d'avoir des difficultés à bénéficier de la certification:

- les petites exploitations à cause de leur taille insuffisante qui rend difficile l'accès à la certification, élève les coûts unitaires et rend impossibles les économies d'échelle;
- les forêts communautaires à cause de la fragilité de leurs systèmes de gestion, des coûts élevés de production et de leur propension à s'orienter vers les activités de subsistance, ce qui doit être pris en compte dans les décisions commerciales; et
- les opérations à petite et moyenne échelle, notamment dans les pays en développement – les dépenses de certification seront proportionnellement plus élevées pour elles que pour les opérations à grande échelle et leurs informations, systèmes de contrôle et expérience commerciale ont tendance à être moins développés et mal documentés.

Création d'un forum sur la foresterie en PNG

Papua New Guinea Eco-forestry Forum, une nouvelle association regroupant des organisations gouvernementales et des ONG, a pour mission de promouvoir la conservation et le développement des communautés par des initiatives concrètes en matière d'écoforesterie. L'objectif du forum consiste à soutenir les activités de ses membres et des autres groupes opérant dans l'écoforesterie et à faire connaître leurs travaux en PNG et à l'étranger. L'association a publié le premier numéro de son bulletin d'information trimestriel, *Iko-Forestri*

Nius, en décembre 1999 en deux langues: tok pisin et anglais.

Pour obtenir davantage de précisions au sujet du Forum, s'adresser à: PO Box 933, Kimbe, West New Britain Province, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Tél 675-983 5464. Fax 675-983 5852. Courriel: teef@global.net.pg

Récolte du coeur de palmier

Les chercheurs de l'Université d'Utrecht ont récemment publié un rapport intitulé 'La récolte du coeur de palmier dans le district Nord-Ouest du Guyana: exploitation et régénération de l'*Euterpe oleracea* dans les forêts marécageuses'. Il présente les résultats d'une étude de quatre mois évaluant la pérennité de cette industrie. Pour en obtenir un exemplaire s'adresser à: Tinde van Andel, Herbarium, Utrecht University, PO Box 80102.3508 TC Utrecht, Pays-Bas. Courriel: tinde@xs4all.nl

Conservation de la nature tropicale

Si l'on veut sauver ce qui reste des zones tropicales naturelles, il faut investir davantage dans la conservation. C'est l'opinion exprimée par *Conservation International*, une organisation non gouvernementale de défense de l'environnement, dans son dossier de politique générale récemment publié 'Investissements transnationaux de l'industrie forestière dans les grandes régions naturelles tropicales: les tendances récentes offrent de nouvelles possibilités de conservation'. Ce dossier retient ce qu'il appelle les quatre principales zones naturelles tropicales dans le monde: le bouclier guyanais qui comprend les Guyanes méridionales, le sud du Venezuela et les régions limitrophes du Nord-Brésil; la Haute-Amazone qui inclut des parties du Brésil, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et de la Bolivie; la Nouvelle-Guinée qui comprend l'Est d'Irian Jaya et la plus grande partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et, enfin, le bassin du Congo regroupant le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon avec une partie du Cameroun, la République centrafricaine et l'Angola. Ce dossier soutient que l'intrusion des sociétés transnationales d'exploitation dans ces zones menace leur valeur écologique. Il fait quatre recommandations pour 'aider les partisans de la conservation et toutes les parties intéressées à formuler des solutions', à savoir: création de couloirs de conservation dans ces quatre zones naturelles; financement de la conservation par des compensations pour le carbone recyclé; application d'analyses

économiques valables à la planification du développement; et surveillance des activités transnationales des entreprises.

Quid de la sylviculture équienne ?

La tendance récente en matière de gestion des forêts ombrophiles tropicales en Asie, à savoir l'emploi de systèmes 'sélectifs' de récolte, basés sur des cycles de coupes répétées et limitées à un certain diamètre, est critiquée dans un document récemment publié par Ashton et Peters (*Journal of Forestry*, novembre 1999). D'après les auteurs, 'nombre d'erreurs commises en sylviculture inéquienne en Asie tropicale au début du siècle dernier...ont été oubliées et, de ce fait, se reproduisent'. Ils conseillent de revenir, dans les forêts qui s'y prêtent, à la méthode de régénération par coupes progressives qu'ils définissent comme 'un ensemble de manipulations sylvicoles appliquées à l'échelle du peuplement et cherchant à établir une régénération avancée si elle est absente dans le sous-étage, puis de lancer cette régénération en une seule cohorte, une fois qu'elle est présente'. Ils soutiennent que les systèmes de régénération par coupes successives ont été abandonnés dans beaucoup de forêts ombrophiles d'Asie, en grande partie parce que l'on s'inquiétait de 'l'aspect que devait prendre la structure d'une forêt'. Néanmoins, indiquent les auteurs, les systèmes de régénération par coupes progressives sont moins vulnérables aux pousses de lianes et à la suppression chronique de la régénération due au recrû de classes plus âgées. Ils peuvent également faciliter la récolte de produits forestiers non ligneux. De surcroît, le principe du 'shelterwood' qui repose sur une régénération avancée, garantit que le peuplement contient toujours des plants et réduit ainsi le risque d'invasion brutale d'espèces pionnières indésirables.

Un nouveau journal de foresterie

Forest Policy and Economics est un nouveau journal international traitant de politiques, d'économie et de questions de planification relatives à la foresterie et au secteur des industries forestières. Il se propose de publier des documents scientifiques inédits et de haut niveau et d'améliorer la communication entre chercheurs, législateurs, décideurs et les autres professionnels intervenant dans la formulation et l'application des politiques dans ce domaine. Pour obtenir des précisions, s'adresser à: Prof Dr Max Krott, Institut für Forstpolitik und Naturschutz, Georg-August-Universität Göttingen, Büsgenweg 5, D-37077 Göttingen, Allemagne. Courriel: mkrott@gwdg.de; elsevier.nl/locate/forpol



Les gouvernements examinent la certification

Coopération internationale en matière de certification de la gestion durable des forêts et d'étiquetage des produits forestiers

22–24 novembre 1999
New York, Etats-Unis

Cette réunion informelle de fonctionnaires de gouvernements a exploré les possibilités qu'auraient les gouvernements de coopérer entre eux en matière de certification de la gestion forestière et d'étiquetage des produits forestiers. La réunion s'est tenue à l'initiative du Ministre australien pour la foresterie et la conservation et avait été organisée par l'Australie à sa Mission aux Nations Unies. Y participaient dix-sept pays, la Commission européenne et trois organisations intergouvernementales, y compris l'OIBT.

Les délégués et orateurs invités de plusieurs pays – Canada, Finlande, Malaisie, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni et Etats-Unis – ont présenté des exposés sur le degré de certification réalisé dans leurs pays. Ces exposés ont mis en évidence un certain nombre de problèmes qui ont été discutés à la réunion.

La réunion a reconnu les avantages de la certification en tant qu'outil potentiellement utile pour promouvoir l'aménagement durable des forêts. Mais de nombreux participants se sont dits préoccupés par certains aspects des systèmes de certification, par exemple: leur complexité; les coûts et le manque d'efficacité potentiels résultant de la prolifération des systèmes et les obstacles à l'accès des pays en développement aux grands marchés consommateurs; le potentiel de déconcerter le consommateur; le potentiel de discrimination entre systèmes et dans le cadre d'un même système; et le potentiel de résultats défavorables inattendus, concernant surtout les utilisations concurrentes des terres dans des pays en développement.

La réunion a dégagé la diversité des rôles des gouvernements sur le plan national et international. Elle a également reconnu les rôles que les différents gouvernements avaient assumés en matière de certification et d'étiquetage dans leurs propres pays, compte tenu de la diversité des circonstances nationales. Les participants ont exprimé des vues différentes sur les rôles des gouvernements au niveau international, allant d'une participation potentielle importante des pouvoirs publics à un minimum d'intervention. Les raisons pour

lesquelles ils estimaient que les gouvernements devraient jouer un rôle comprenaient la nécessité d'assurer que ces systèmes de certification sont transparents, justes, équitables et non discriminatoires ainsi que conformes aux lois et politiques nationales et aux règles du commerce international.

Les questions de certification et d'étiquetage d'importance internationale non encore résolues qui se sont dégagées au cours de la réunion étaient les suivantes:

- le développement d'un ensemble 'd'éléments critiques' pour évaluer les systèmes de certification et d'étiquetage;
- le développement d'une approche par étapes, laquelle permettrait de reconnaître les progrès réalisés en vue de satisfaire à une norme de gestion forestière durable;
- comment les gouvernements peuvent valoriser leurs activités courantes de certification, y compris leur participation, par exemple en facilitant les activités de certification par une coopération avec un large éventail de parties prenantes et une collaboration à des activités en cours;
- les moyens de soutenir davantage la certification en tant qu'incitation à la gestion forestière durable et moyen de faciliter le commerce;
- la certification en tant que norme de qualité dans des activités forestières de plus grande envergure, telles que la certification des puits de carbone conçus pour atténuer les changements climatiques; et
- les moyens d'éviter la duplication des activités internationales qui se déroulent en même temps et de tirer des enseignements des expériences d'autres pays.

La réunion a noté que la suite à donner sur les questions ci-dessus nécessitait une consultation avec les parties prenantes dans tous les domaines. Les participants ont exprimé leur soutien pour que d'autres discussions internationales sur la certification et l'étiquetage aient lieu après la huitième réunion de la Commission sur le développement durable des Nations Unies.

Version remaniée du résumé du Président de la réunion. Son texte intégral peut être consulté à l'indicateur suivant: <http://www.affa.gov.au/ffid/sir/certification> ■

Débat concernant la Convention sur diversité biologique

Forum mondial sur la biodiversité pour le Sud et le Sud-Est asiatique

24–26 octobre 1999
Colombo, Sri Lanka

Rapport de P. Balakrishna

UICN – Programme régional sur la biodiversité pour l'Asie

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est l'un des accords internationaux les plus complets et contentieux élaborés jusqu'à présent. Cette convention juridiquement contraignante, à laquelle ont adhéré 174 pays membres (les 'Parties'), est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Elle repose sur des principes relatifs à la conservation, à l'utilisation durable et au partage équitable de bénéfices résultant de l'exploitation de la biodiversité.

Le caractère exhaustif de la CDB est souvent un avantage mais présente aussi parfois des inconvénients. Les pays sont tenus de mettre en oeuvre les décisions prises périodiquement par l'organe suprême de la CDB, c'est-à-dire la Conférence des Parties (CP), secondée par un organe scientifique et technique, appelé Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSSATT).

La CP et l'OSSATT prennent les dispositions nécessaires pour tenir des réunions où des décisions sont prises afin que les pays mettent en oeuvre les prescriptions de la CDB; ils ont donc besoin de la participation bien informée de toutes les parties prenantes. Pour faciliter cette participation, un consortium d'organisations a eu l'idée d'organiser un colloque mondial pour rassembler sur une tribune commune tous les acteurs pertinents. Ceux-ci comprennent les représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, du secteur privé, des communautés autochtones, et des bailleurs de fonds. Ce forum, appelé le Forum mondial sur la biodiversité (FMB), est convoqué à un niveau mondial avant d'importantes réunions intergouvernementales liées aux questions de biodiversité, y compris celles de la CDB.

Dans le souci de faciliter l'orchestration et la mise au point des priorités et vues de caractère régional et de faire mieux entendre la 'voix' des différentes régions, les FMB se tiennent sur le plan



régional. Pour la première fois, une de ces sessions a eu lieu pour le Sud et Sud-Est asiatique (FMB-SSEA) avant la cinquième réunion de l'OSSATT. Le FMB-SSEA s'est tenu à Colombo (Sri Lanka) en octobre dernier et rassemblait plus de 120 parties prenantes d'environ 22 pays. Les délibérations des participants ont porté sur cinq thèmes: une approche de la conservation selon l'écosystème, avec référence particulière aux écosystèmes arides et semi-arides (y compris ceux des montagnes arides) et aux écosystèmes marins et côtiers; l'exploitation durable; les espèces exotiques envahissantes; les pratiques et technologies respectueuses de la biodiversité; et les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité: enseignements tirés du Sud-Est asiatique. L'OIBT avait co-parrainé la réunion et participait aux débats sur la quatrième des questions ci-dessus par des exposés mettant en évidence des pratiques et des techniques de foresterie tropicale respectant la biodiversité.

Certaines des principales recommandations de ces ateliers, qui ont été diffusées et discutées à la cinquième réunion de l'OSSATT à Montréal (Canada) en janvier/février de cette année, sont résumées ci-dessous.

L'atelier sur l'approche de la conservation selon l'écosystème, avec référence particulière aux écosystèmes arides et semi-arides (y compris ceux des montagnes arides) et aux écosystèmes marins et côtiers a recommandé:

- que l'OSSATT conseille à la CP d'élaborer les directives d'une approche selon l'écosystème pour la conservation d'écosystèmes particuliers et d'envisager l'élaboration prioritaire d'un programme de travail sur ce thème à sa prochaine réunion à Nairobi; et
- que, sur la base des directives élaborées pour les écosystèmes arides, semi-arides, côtiers et marins, l'OSSATT crée un groupe de liaison pour étudier ce problème. Plusieurs ambiguïtés subsistant encore à l'égard de l'application de l'approche selon l'écosystème, il serait d'une utilité particulière pour l'application de cette approche qu'un programme de travail relatif à des écosystèmes particuliers soit mis au point.

Au cours de l'atelier sur l'exploitation durable, plusieurs études de cas ont fait ressortir le besoin critique de distinguer entre *récolte durable* d'espèces individuelles et *utilisation durable* (qui englobe la biodiversité dans son ensemble). Les participants sont convenus de la nécessité d'étudier l'utilisation durable comme étant un problème se posant dans tous les domaines et ont prié instamment les Parties:

- d'élaborer des outils appropriés pour l'évaluation des ressources, grâce aux connaissances, critères

et indicateurs développés localement sur ce que sont une récolte et/ou une utilisation optimales;

- développer des liens convenables entre utilisation durable et droits de jouissance;
- d'étudier les possibilités de réaliser l'utilisation durable grâce à d'autres moyens d'existence, produits de remplacement et intrants de l'extérieur; et
- de solliciter auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) un soutien financier particulier pour des initiatives en faveur de l'utilisation durable.

L'atelier sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) a approuvé les directives proposées par le Secrétariat de la CDB visant à prévenir l'introduction de ces espèces et à en atténuer l'impact. Reconnaissant que cette question nécessitait des approches spécifiques des régions, les participants ont prié l'OSSATT et la CP:

- d'établir des programmes régionaux portant sur la prévention de l'introduction des EEE et l'atténuation de leur impact;
- de mettre au point des systèmes d'avertissement et de détection rapides pour empêcher la propagation de ces espèces;
- de soutenir le développement de stratégies visant à étudier les problèmes d'envahissement du milieu marin;
- de traiter les organismes génétiquement modifiés comme des espèces exotiques potentiellement envahissantes; et
- de reconnaître l'importance de la coopération transfrontières dans l'étude des questions relatives aux espèces exotiques envahissantes.

L'atelier sur les pratiques et technologies respectueuses de la biodiversité était axé sur les secteurs forestier et agricole. Il a instamment prié l'OSSATT de considérer le besoin de procéder à des études de cas spécifiques de secteurs et d'élaborer des directives sur les pratiques et technologies respectueuses de la biodiversité, afin d'aider les Parties à mettre en oeuvre les dispositions de la CDB.

L'atelier a recommandé que le programme de travail de plusieurs années mis au point par l'OSSATT donne la priorité:

- à la promotion d'activités culturelles participatives dans les exploitations;
- au recours à des ennemis naturels des parasites des plantes;
- à la mise au point d'indicateurs appropriés relatifs à la production et aux produits agricoles de subsistance;
- à la promotion de cultures de produits peu utilisés; et

- à l'élimination d'incitations non constructives.

Les participants ont souligné que les espèces naturelles devraient représenter une composante intégrale dans la planification de l'utilisation des sols et la création de plantations. Ils ont également réitéré l'importance d'évaluer l'état de la biodiversité dans les forêts aménagées et souligné le rôle potentiel de techniques, telles que l'exploitation à impact réduit, dans la promotion de la conservation des forêts.

L'atelier sur les enseignements tirés du Sud-Est asiatique a examiné des études de cas provenant d'une majorité de pays du Sud-Est asiatique. Ces études portaient sur l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action nationaux (SPAN). Les participants ont recommandé:

- que les SNAP réduisent leur dépendance des sources de financement traditionnelles (telles que le FEM) et portent davantage leur attention sur ce qui peut être accompli par une réorientation des budgets nationaux et des activités sectorielles;
- que les SNAP portent davantage leur attention sur les incitations d'ordre économique (et l'élimination des incitations 'non constructives') pour atteindre leurs objectifs;
- que davantage de temps et de crédits soient alloués aux processus consultatifs, notamment pour permettre de consulter les utilisateurs des ressources, les communautés locales, le secteur privé et les principaux secteurs du gouvernement chargés du développement des ressources;
- que les SNAP accordent plus d'attention à la fixation de priorités, par exemple en identifiant les biorégions prioritaires et les zones difficiles et en consultant les listes d'espèces menacées;
- que des stratégies et des plans d'action relatifs à la biodiversité à des niveaux sous-nationaux (province, Etat ou biorégion) soient élaborés afin de promouvoir la mise en oeuvre efficace;
- que les initiatives telles que le Programme PNUD/PNUE/FEM, visant à soutenir la planification en matière de biodiversité, soient soutenues comme étant des moyens pour encourager l'échange d'information au niveau régional, la participation d'experts et l'application des meilleures pratiques; et
- que les SNAP contiennent une clause obligatoire prescrivant leur réexamen et leur révision tous les trois ans.

Un rapport détaillé reproduisant des extraits des communications présentées et des délibérations de la session du FMB-SSEA peut être consulté au site www.rbpp-iucn.lk ■



Nouvelles initiatives de foresterie de la FAO en Afrique

Atelier régional du Programme conjoint CECA/FAO pour la collecte et l'analyse des données dans le secteur forestier des pays africains

27 septembre–1^{er} octobre 1999
Lambaréné, Gabon

Rapport de Douglas Pattie

Secrétariat de l'OIBT, Yokohama

Par le biais d'un projet régional axé sur les pays d'Afrique et des Caraïbes signataires de la Convention de Lomé, la Commission européenne (CE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont mis au point un programme conjoint visant à renforcer les capacités nationales pour la collecte et l'analyse de données.

Les objectifs à long terme du projet consistent, d'une part, à promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales sur la base de politiques intégrant et équilibrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux pertinentes de la foresterie et, d'autre part, à renforcer les capacités nationales de recueillir et compiler des informations fiables et à jour sur la foresterie et d'analyser le secteur forestier. A cet effet, un atelier régional s'est tenu à Lambaréné (Gabon) pour examiner et améliorer la couverture, l'actualité et la qualité des données forestières dans le bassin du Congo et à Madagascar. Les pays du bassin du Congo possèdent les plus importantes ressources forestières de l'Afrique; avec Madagascar, la sous-région renferme plus de 220 millions d'hectares de tous les types de forêts.

L'atelier était destiné à contribuer au développement d'un cadre pour la collecte et la diffusion de données essentielles au niveau national. Jusqu'à présent, deux ateliers sous-régionaux avaient été organisés sous l'égide du projet CE/FAO (Kenya, octobre 1998; Zimbabwe, décembre 1998). Un quatrième atelier sur la collecte et l'analyse des données s'est tenu en décembre 1999 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire).

L'atelier de Lambaréné se départageait en deux modules principaux. Ses objectifs étaient, premièrement d'évaluer la capacité des pays africains de recueillir, analyser et gérer les données

et les informations concernant le secteur forestier; et deuxièmement de préciser leur contenu et les modalités que l'étude des perspectives forestières en Afrique (FOSA) devrait mettre en place. Des communications ont été présentées par des organisations régionales et internationales, y compris l'Organisation africaine des bois (OAB), l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), l'Association inter-africaine des industries forestières (IFIA) et l'OIBT. Les présentations des pays portaient sur la situation actuelle de la collecte et de l'analyse des données, et soulignaient les points forts et les faiblesses dans les pays respectifs. Les participants comprenaient des experts du Gabon, du Cameroun, du Rwanda, du Tchad, de la République centrafricaine, de la Guinée équatoriale, du Congo, du Burundi et de Madagascar. L'atelier a servi à préciser les écarts et les difficultés associés à la collecte et au traitement des statistiques forestières. Plus particulièrement, les causes primaires du manque de fiabilité passé des statistiques pour la région ont été identifiées: instabilité institutionnelle, insuffisance d'aptitudes techniques des ressources humaines et utilisation de matériel obsolète. L'instabilité politique a facilité la destruction partielle ou totale des données forestières et la déstabilisation des institutions forestières dans un grand nombre de pays.

L'atelier s'est focalisé sur les manières d'améliorer les systèmes nationaux de collecte et d'analyse des données dans deux domaines, celui des ressources forestières et celui des produits forestiers. Deux groupes de travail ont recommandé:

- que la coopération internationale en matière de collecte de données fiables sur les ressources forestières dans la sous-région soit encouragée;
- qu'une assistance soit fournie aux efforts d'entreprises privées dans les différents pays par le biais d'un appui aux plantations forestières au niveau des villages;
- que des améliorations soient apportées à la capacité technique et aux structures opérationnelles chargées de statistiques forestières dans les pays du bassin du Congo;
- que des efforts soient faits pour coordonner les diverses sources d'information dans chaque pays;
- que la FAO et d'autres partenaires internationaux fournissent une assistance et un soutien continu permettant d'améliorer la diffusion des données forestières grâce à des techniques d'information et de communication modernes;

- qu'une formation plus poussée soit dispensée au personnel appliquant les méthodes de statistique et d'analyse des données forestières;
- que des mécanismes soient mis en place pour rassembler des données liées au potentiel de production dendroénergétique; et
- que soit introduit le traitement systématique de données sur les produits forestiers non ligneux, qui inclurait des comparaisons entre prix du marché pour les différents produits dans les différentes économies nationales.

Les groupes de travail ont recommandé en outre que la FAO apporte son appui à une analyse plus poussée des problèmes clés liés à la stabilité institutionnelle, aux travaux relatifs aux lois, règlements et politiques, aux incidences socio-économiques et culturelles, au soutien technique et aux possibilités d'investissement financier. Les participants avaient le sentiment qu'une attention particulière devrait être apportée à l'amélioration des capacités nationales de recueillir, trier, synthétiser et analyser l'information pertinente et d'utiliser les résultats pour étayer les orientations et les initiatives institutionnelles et techniques. L'atelier a examiné le manque non seulement de ressources humaines et matérielles, mais aussi de savoir-faire sur les méthodes statistiques.

Des renseignements au sujet de l'étude FOSA ont été communiqués aux participants à l'atelier: cette étude a entrepris une évaluation en profondeur des cinq sous-régions (Afrique septentrionale, orientale, australe, centrale et occidentale). Elle implique la synthèse et l'harmonisation des contributions de différentes sources, sous forme d'études régionales de base à partir des caractéristiques socio-économiques, de la couverture forestière et de l'utilisation des terres. Les documents sur les perspectives des pays et les exposés thématiques constitueront la base des résultats finals de FOSA: cinq rapports sur les perspectives sous-régionales et un rapport sur les perspectives régionales.

Les activités de FOSA se poursuivront jusqu'en juillet 2002, lorsque les résultats seront présentés à la Commission de la FAO chargée de la foresterie et de la faune d'Afrique et à la Commission forestière du Proche-Orient.

Pour obtenir une information exhaustive au sujet de FOSA et le rapport de l'atelier, s'adresser à Jean-Louis Blanchet, fonctionnaire chargé de la foresterie, Département des forêts, Division des politiques et de la planification forestières, FAO, Rome. Téléphone 39-6-570 55712. Télécopie 39-6-570 55137. Courriel: JeanLouis.blanchet@fao.org



Bodegom, S., Pelser, P. et Keblor, P. 1999. Seedlings of Secondary Forest Tree Species of East Kalimantan, Indonesia. Semai-semai Phon Hutan Sekunder di Kalmantan Timur, Indonesia. Tropenbos-Kalimantan Series Volume 1. The International MOFEC-Tropenbos-Kalimantan Project, Balikpapan. ISBN 90-5113-037-6. NLG75+NLG20 de frais bancaires.

Disponible auprès de: Publications Department, Nationaal Herbarium Nederland, Universiteit Leiden Branch, PO Box 9514, 2300 RA, Leiden, Pays-Bas

Le Gouvernement indonésien est déterminé à réaliser l'aménagement durable de ses terres forestières. Dans le seul Kalimantan oriental, plus de 20 millions d'hectares de forêts mixtes de diptérocarpacées situées en plaines ont été affectés à la production de bois ou de produits forestiers non ligneux. L'aménagement correct de ces superficies inclut le reboisement d'anciennes routes d'exploitation et de débardage, des dépôts forestiers et d'autres sites gravement perturbés. Mais, jusqu'à présent, la réhabilitation a été

exécutée en grande partie en utilisant des essences exotiques à croissance rapide. De telles espèces ne sont souvent pas adaptées dans ce cas, ce qui réduit les chances de réussite des efforts de restauration.

Les forestiers se sont rendu compte il y a déjà quelque temps que l'utilisation d'espèces naturelles offrirait une meilleure solution pour restaurer ces aires perturbées. Malheureusement, l'information de base sur la reproduction, la dispersion, les préférences d'habitat et, ce qui plus important encore, l'identification des espèces et en particulier celle des semis de ces espèces, fait encore défaut.

L'identification des semis est souvent difficile, car leur morphologie générale peut différer considérablement de celle des plantes adultes et nombreuses des caractéristiques distinctives de ces dernières, comme les fleurs et les fruits, sont absentes. Ce livre fournit des descriptions et des clés d'identification pour des semis de 113 taxa d'arbres forestiers d'espèces secondaires (représentant 40 familles de plantes) du Kalimantan oriental. Ces données sont présentées en deux langues (anglais/indonésien) sous forme d'un guide de terrain facile à consulter, accompagnées de courtes descriptions, dessins et photographies en couleurs de la plupart des espèces. Un glossaire définit les termes botaniques employés dans la clé. Les auteurs savent que toutes les espèces secondaires d'arbres forestiers ne sont pas incluses, mais ils expriment l'espoir que cette clé facilitera l'identification des plus courantes.



Ce livre est un produit du Projet conjoint multi-disciplinaire, exécuté au Kalimantan grâce à une coopération entre le Ministère indonésien de la foresterie et des cultures, Tropenbos et d'autres institutions. Le Projet du Kalimantan a bénéficié d'un financement, entre autres, de la part de l'OIBT.

Viennent de paraître

SILVA/FAO 1998. Gestion participative des ressources forestières: études de cas. Réseau International Arbres Tropicaux, FAO et CTA.

Disponible (en portugais ou en français) auprès de: SILVA Réseau International Arbres Tropicaux, SILVA, 21 rue Paul Bert, 94130 Nogent-sur-Marne, France. Télécopie 33-1- 4876 3193. Courriel: silva@cirad.fr

Renuka, C., Indira, E.P. et Muralidharan, E.M. 1998. Genetic diversity and conservation of certain species of rattans in Andaman and Nicobar Islands and Southern India. KFRI Rapport de recherche N°157. Institut de recherche forestière du Kerala.

Disponible auprès de: Kerala Forest Research Institute, Peechi B 680 653, Kerala, Inde. Télécopie 91-487-782 249. Courriel libkfri@md2.vsnl.net

Ramachandran, K.K. 1998. Ecology and population dynamics of endangered primates in Silent Valley National Park. Rapport de recherche N°143. Institut de recherche forestière du Kerala.

Disponible auprès de: Kerala Forest Research Institute, Peechi 680 653, Kerala, Inde. Télécopie 91-487-782 249. Courriel libkfri@md2.vsnl.net

Chandrashekhara, U.M. 1998. Ecological and social importance of conservation of sacred groves in Kerala. Institut de recherche forestière du Kerala.

Disponible auprès de: Kerala Forest Research Institute, Peechi 680 653, Kerala, Inde. Télécopie 91-487-782 249. Courriel libkfri@md2.vsnl.net

Palo, M. et Uusivuori, J. (eds) 1998. World forests, society and environment. Kluwer, Dordrecht. 430 pages.

Disponible auprès de: Kluwer Academic Publishers, Order Dept, PO Box 322, 3300 AH Dordrecht, Pays-Bas. Télécopie 31-78-654 6474. Courriel orderdept@wkap.nl

Nabuurs, G. et al. 1999. Resolving issues on terrestrial biospheric sinks in the Kyoto Protocol. Programme national de recherche sur la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Rapport N°410 200 030.

Disponible auprès de: Dutch National Research Programme on Global Air Pollution and Climate Change, Antonie van Leeuwenhoeklaan 9, PO Box 1 (pb 59), 3720 BA Bilthoven, Pays-Bas. Tél 31-30-274 3211. Télécopie 31-30-274 4436. Courriel: <http://www.nop.nl>

Segura, M. et Venegas, G. 1999. Tablas de volumen comercial con corteza para encino, roble y otras especies del bosque pluvial montano de la cordillera de Talamanca, Costa Rica. Colección manejo diversificado de bosques naturales publicación N°15. Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza, Turrialba, Costa Rica.

Disponible auprès de: Orton Library - Book Sales, CATIE 7170, Costa Rica. Tél 506-556 0501. Télécopie 506-556 0508. Courriel bibliot@catie.ac.cr

Oates, J. 1999. Myth and reality in the rain forest: how conservation strategies are failing in West Africa. University of California Press. ISBN: 05-2022-252-0. Relié; 310 pages.

Disponible auprès de: www.amazon.com

Terborgh, J. 1999. Requiem for nature. Shearwater Books. ISBN 15-5963-587-8. Relié; 248 pages.

Disponible auprès de: www.amazon.com



Le glas sonne pour le bois de trituration

Je tiens à féliciter votre lecteur, M. Alf Leslie, pour son récent article ('Pour qui sonne le glas', *AFT* 7:4). M. Leslie a, de manière très lucide et succincte, articulé un certain nombre de points que mes collègues et moi discutons depuis maintenant deux ans environ. D'après les travaux que la FAO a récemment achevés sur les perspectives de l'offre et de la demande des produits forestiers, on a certainement l'impression qu'il se produira dans un avenir très proche, une forte poussée de la production potentielle de bois issus de plantations forestières. Comme l'indique cet article, cette poussée se manifesterait rapidement, elle intéresserait surtout les catégories inférieures de bois rond industriel (à savoir le bois de trituration) et elle serait ressentie avec une acuité particulière dans la région Asie-Pacifique.

C'est en Asie-Pacifique que se trouve près de la moitié de la superficie de plantations forestières du monde et cette région présente un exemple typique de certains défis auxquels le secteur de la foresterie sera confronté lorsqu'il s'agira d'utiliser cette ressource à l'avenir. Les plus récentes projections de la FAO sur les approvisionnements potentiels de bois rond des plantations forestières dans cette région font entrevoir un accroissement, d'environ 150 millions de m³ en 1995 à 300 millions de m³ d'ici 2010. Si l'on fait abstraction des plantations forestières non industrielles, l'accroissement projeté des approvisionnements potentiels de bois rond industriel est encore plus spectaculaire, indiquant un bond de 100 millions à 180 millions de m³. Le bois de trituration représentera sans doute près des trois quarts de ce potentiel.

M. Leslie soulève certains points très intéressants concernant les incidences que cela pourrait avoir sur la production de bois des forêts tropicales naturelles. Mais plusieurs questions intéressantes liées à la

production de bois de plantations se posent aussi, dont la première est la suivante: que fera la région de tout ce bois? L'augmentation prévue pour la production de sciages des plantations forestières ne devrait pas présenter trop de problèmes (la région a la capacité, les marchés et le savoir technique pour l'utiliser) mais qu'en sera-t-il de tout ce bois de trituration?

La région Asie-Pacifique peut actuellement transformer près de 100 millions de m³ de bois de trituration. Environ les trois quarts représentent la capacité de trituration et le restant le secteur des panneaux reconstitués. Cette capacité est concentrée dans les trois économies développées, c'est-à-dire au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande, plus la Chine et l'Indonésie. L'Indonésie est un des rares pays tropicaux qui a commencé d'accroître sa capacité de trituration, mais cette expansion a sans aucun doute subi le contrecoup de la conjoncture économique actuelle dans la région. La dernière enquête de la FAO sur la capacité dans le domaine de la pâte et du papier montre qu'il n'est prévu qu'une très faible augmentation de la capacité de trituration dans la région au cours des quelques années à venir, et que cette capacité sera loin de pouvoir faire face à la vague de bois de trituration de cette production potentielle à laquelle on s'attend.

La seconde question est celle de savoir si une expansion de la capacité de trituration représente la meilleure stratégie pour la région ou si un accroissement de la production de panneaux reconstitués serait plus approprié dans le court terme. La consommation de papier est très faible dans tous les pays tropicaux qui ont de grandes ressources forestières de plantation, ce qui donne à penser qu'ils devraient exporter une forte proportion de la pâte ou du papier qu'ils produisent. Or ces marchés se livrent une concurrence acharnée et il existe beaucoup de fournisseurs déjà bien établis de l'autre côté de la ceinture du Pacifique ainsi qu'au Japon, en Australie

et en Nouvelle-Zélande. En outre, sauf dans quelques pays, la région n'a pas beaucoup l'expérience des aspects techniques, économiques et commerciaux de la production de pâte et de papier.

D'autre part, la production de panneaux semblerait offrir beaucoup plus de possibilités de développement. Par exemple, les panneaux reconstitués représentent 30 % du volume de bois de construction (à savoir sciages et panneaux) utilisés en Europe et 15 % en Amérique du Nord. Par contraste, le chiffre correspondant n'atteint que 12 % dans la région Asie-Pacifique. On pourrait donc penser qu'il existerait dans ce domaine un marché, si les producteurs peuvent persuader les consommateurs de se mettre à utiliser des produits tels que les panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), à fibres orientées (OSB) et les simples panneaux de particules établis depuis longtemps. Un grand nombre des pays de la région ont aussi déjà l'expérience de la production et de la commercialisation des panneaux à base de bois, bien que cette expérience ait été acquise surtout dans le secteur du contreplaqué. Les techniques de production des OSB sont évidemment assez différentes de celles de la production de contreplaqués, mais les pays n'auraient pas à partir de zéro.

Pour conclure, il sera intéressant de voir comment les gouvernements et l'industrie répondront à l'accroissement prévu des approvisionnements et l'article de M. Leslie donne certes beaucoup à réfléchir.

Adrian Whiteman

Responsable de la foresterie (Secteur des études)
FAO, Rome
11 février 2000

Ce courrier représente uniquement les vues de l'auteur et n'implique en aucune façon un avis de la FAO.

Hommage à la valeur des forêts

Votre éditorial (*AFT* 1999/3), faisant de la valeur commerciale de la forêt un facteur majeur pour la conservation des forêts, devrait réjouir tous les forestiers, notamment ceux qui opèrent dans le monde en développement et surtout dans les pays du Commonwealth.

Il est particulièrement opportun d'observer que les forêts ne seront conservées (personnellement je dirais 'préservées') que si on leur attribue une valeur plus grande en tant que forêts que les terres qu'elles occupent à toute autre vocation. En Inde, une grande partie de notre

précieuse forêt a été déboisée pour des utilisations non forestières, surtout l'agriculture et, ces derniers temps, le développement industriel et l'exploitation minière.

A mon avis, les gouvernements ne donnent pas suffisamment d'importance à la valeur productive des forêts. En Inde, pendant 50 ans, la foresterie a été du ressort du Ministère de l'agriculture; la plupart des bénéfices étaient consentis à l'agriculture, les crédits alloués aux forêts atteignant guère 5% des fonds attribués à l'agriculture. De nos jours, elle est placée sous la responsabilité du Ministère pour l'environnement, ce qui montre clairement que le gouvernement considère les forêts sous un angle écologique et

non comme une source potentiellement durable de revenu ou génératrice de richesse. Et cela, en dépit du fait que 39% de la population indienne vit en dessous du niveau de pauvreté et dépend même de la forêt pour survivre. Si nous voulons aider ces gens à gagner leur vie sans détruire la forêt, les gouvernements doivent accorder plus d'attention aux services et produits forestiers.

Dans ce contexte, votre éditorial est d'une valeur inestimable pour tous ces gens.

B.L. Das

Ancien Conservateur en chef des forêts, Orissa
Cuttack, Inde
25 décembre 1999



Compendium de foresterie

CABI annonce sa publication *The Forest Compendium*, qu'il décrit comme un 'guide unique sur les caractéristiques des espèces d'arbres, une source d'information majeure pour gestionnaires et responsables de forêts, chercheurs, aménagistes forestiers, décideurs, écologistes, consultants, professeurs, conférenciers, étudiants et agents de vulgarisation'. Son logiciel convivial incorpore un cadre de base de données entièrement relationnel, des hyperliasons, un carnet de note, une architecture ouverte avec liaisons à l'Internet, et des fonctions de système expert.

Le module 1 du *Compendium* inclut:

- une information détaillée sur plus que 600 espèces majeures d'arbrisseaux et d'arbres tropicaux et subtropicaux;
- un système consultatif interactif pour aider la prise de décisions sur le choix d'espèces;
- une information bibliographique, comportant 25.000 résumés de la littérature mondiale pertinente;
- la base de données TREENAMES (détails taxinomiques sur plus de 20.000 espèces ligneuses d'intérêt forestier des régions tropicales et tempérées du monde);
- des cartes mondiales et régionales montrant les distributions naturelles et plantées;
- les zones climatiques et les types de sols;
- des illustrations, y compris des images en couleurs et des dessins; et plus encore.

Une démonstration gratuite peut être téléchargée du site <http://tree.cabweb.org/efctext.htm>; la version intégrale coûte entre 295 dollars des Etats-Unis (particuliers dans les pays en développement) et 1.800\$ (organisations). Il est prévu de publier une version 'mondiale' en août 2000.

Pour plus ample informé, s'adresser à: Customer Services, CABI Publishing, Wallingford, Oxon, OX10 8DE, Royaume-Uni; Téléphone 44-(0)-1491-832 111. Télécopie 44-(0)-1491-829 292. Courriel: orders@cabi.org

Offre de services de statistique

La recherche scientifique moderne sur tout phénomène naturel repose dans une large mesure sur des méthodes quantitatives de mesure et d'analyse. Au cours de plusieurs années, l'Institut de recherche forestière du Kerala (Inde) a constitué une bonne équipe d'experts, dotée du matériel et de logiciels permettant de traiter de nombreux problèmes complexes de conception et d'analyse

de statistiques qui se présentent dans la recherche forestière et dans des domaines connexes. L'institut est heureux de partager librement sa grande expérience dans ce domaine avec d'autres institutions similaires à travers le monde. L'Institut peut entreprendre la conception d'expériences et d'enquêtes par échantillonnage, ainsi que l'analyse statistique de données de recherche. Il peut également conduire des programmes de formation aux méthodes statistiques à l'intention de forestiers. La Division de statistique est dirigée par Dr K. Jayaraman, qui a une très vaste expérience internationale.

Pour plus ample informé, s'adresser à: The Director, Kerala Forest Research Institute, Peechi 680 653, Thrissur, Kerala, Inde. Téléphone 91-(0)487-782. Télécopie 91-(0)487-782 249. Courriel libkfri@md2.vsnl.net

Programme de maîtrise en Malaisie ...

La Faculté de foresterie de l'Universiti Putra Malaysia offre une maîtrise scientifique en gestion des ressources forestières tropicales. Il s'agit d'un programme post-universitaire d'un an destiné à produire des responsables compétents et bien informés en matière de gestion des forêts tropicales. Le programme adopte une approche pluridisciplinaire de la gestion des écosystèmes forestiers pour leurs bois, leurs produits non ligneux et leurs services. Les études portent sur la biodiversité des ressources forestières et leurs interactions dans le contexte d'objectifs écologiques, économiques et sociaux. Les étudiants peuvent sélectionner les domaines qui les intéressent d'entre plusieurs options offertes pour chaque année académique. Ils sont également tenus d'entreprendre un projet de recherche et de rédiger un rapport. Trente cours doivent être suivis sur une période de deux semestres. Coût: 200RM/cours. Le prochain programme débutera en mai 2000.

Adresse: Co-ordinator, MSc Tropical Forest Resource Management, Faculty of Forestry, Universiti Putra Malaysia, 43400 UPM Serdang, Selangor Darul Ehsan, Malaisie. Téléphone 60-3-948 6101, poste 2436. Télécopie 60-3-943 2514. Courriel: faridah@forn.upm.edu.my; <http://www.forn.upm.edu.my>

... et de maîtrise et doctorat aux Pays-Bas

L'université de Leiden, en collaboration avec l'Herbarium des Pays-Bas et le Centre de recherche sur les drogues d'Amsterdam, offre des programmes d'étude menant à une maîtrise (18 mois) et à un doctorat (48 mois) sur les produits naturels et la biodiversité, la biodiversité et la

systématique, la pharmacognosie, et la biotechnologie des cellules végétales.

Plus toute information complémentaire, s'adresser à: P. de Graaf, Secretary of the programs, Einsteinweg 55, PO Box 9502, 2300 RA Leiden, Pays-Bas. Téléphone 31-71-527 4528. Télécopie 31-71-527 4511. Courriel P.Graaf@Lacdr.leidenuniv.nl

Le FSC lance un appel

Le Forest Stewardship Council lance un appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles lui fassent part des questions de caractère social qui leur semblent importantes dans l'optique des principes et critères du FSC relatifs à la gestion des forêts et à leur évaluation sur le terrain. Les réponses fournies par les parties prenantes serviront à mettre au point le programme de la conférence annuelle du FSC qui aura lieu du 8 au 13 novembre 2000 à Oaxaca (Mexique).

Adresse: Nicolas Blanchette, FSC Intern, Avenida Hidalgo 502, 68000 Oaxaca, Mexique. Téléphone 52-951-46905/63244. Télécopie 52-951-62110. Courriel: fscoax@fscoax.org; <http://www.fscoax.org>



◆ Botanique économique

15–26 mai 2000

Leiden, Pays-Bas

Coût: 500 florins

Ce cours à l'Herbarium national des Pays-Bas étudie les relations qui existent entre les hommes et les plantes dans le contexte des interactions du monde animal et du monde végétal. C'est en fait une excursion de biochimie écologique pratique. Les participants suivent un cours de deux semaines de conférences-démonstrations et préparent un exposé original sur un sujet de leur choix, en s'inspirant des collections de la bibliothèque et de l'herbarium, ainsi que de sources sur Internet. Ce cours, qui se tient tous les ans, s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux interactions entre hommes et plantes.

Adresse: Professor Dr P. Baas: Tél 31-71-527 3522 ou Baas@nhncl.leidenuniv.nl, Professor Dr D. Maberley, David_Maberley@rbgsyd.gov.au, ou Arjan Stroo: Tél 31-71-527 3598 ou stroo@nhncl.leidenuniv.nl, ou sur le site <http://nhncl.leidenuniv.nl/rhb>

◆ Dendrologie tropicale

Cours offert tous les ans en espagnol (en 2001 la prochaine fois) et en anglais (26 juin–8 juillet 2000)

San José, Costa Rica

Coût: 1 800 \$EU

Cours au Centre de formation pour la durabilité des ressources et des écosystèmes tropicaux

◆ Foresterie urbaine et mise en valeur de l'environnement

1 août–11 septembre 2000

Coût: 3 600 \$EU

Ce cours est une introduction aux concepts, principes, importance et pratiques de la foresterie urbaine.

◆ Industries tributaire de la forêt et de l'environnement

29 août–18 septembre 2000

Coût: 2 500 \$EU

Ce cours étudie les divers problèmes d'environnement liés à l'utilisation du bois pour satisfaire les besoins des gens en produits forestiers modernes, y compris le bois de feu. Il enseignera aux participants des stratégies et des solutions aux problèmes de déchets et de pollution dans les industries tributaires des forêts.

◆ Gestion durable des ressources forestières et planification de projets

29 août–9 octobre 2000

Coût: 3 600 \$EU

Ce cours apportera une formation en matière de planification des ressources forestières aux cadres moyens chargés d'établir des plans, aux chefs de projets et aux experts techniques.

◆ Foresterie sociale au service du développement durable en milieu rural

12 septembre–23 octobre 2000

Coût: 3 600 \$EU

Ce cours est conçu pour les cadres moyens et supérieurs gestionnaires de forêts en vue de parfaire leurs connaissances et compétences en intégrant leurs expériences en matière de sciences sociales et de théories biophysiques dans le cadre de l'aménagement forestier durable et du développement rural.

◆ Protection intégrée pour une foresterie durable

12 septembre–16 octobre 2000

Coût: 3 400 \$EU

Ce cours est dispensé selon des méthodes d'enseignement efficaces et porte sur différents milieux climatiques.

Adresse: Dr Humberto Jiménez Saa, Centro Científico Tropical, Apdo. 8-3870-1000, San José, Costa Rica. Fax 506-253 4963. Courriel hjimenez@sol.racs.co.cr. Site Web <http://www.geocities.com/RainForest/9148>

◆ L'aménagement au service du développement durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement

9 juillet–4 août 2000 et 8 juillet–3 août 2001

Knoxville, TN, Etats-Unis Coût: 3 900 \$EU

Ce cours a pour but de promouvoir l'aménagement qui encourage la mise en valeur durable des ressources naturelles, en cherchant à établir un équilibre entre la productivité économique et la conservation de ces ressources pour les générations futures. Il est conçu pour les cadres moyens d'agences s'occupant de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement, et d'aménagement rural ou régional.

Adresse: Dr Robert Orr, International Programs for Agriculture and Natural Resources, University of Tennessee, 320 Morgan Hall, Knoxville TN 37996-4500, Etats-Unis. Tél 1-865-974 7476. Fax 1-865-974 7464. Courriel rorr@utk.edu

Ce cours met en pratique le concept de développement durable des ressources naturelles grâce à une approche intégrée de la protection des forêts. Il couvre les aspects biologiques, anthropiques et physiques de la protection des forêts.

◆ Les systèmes d'information géographique et leur application à la gestion des ressources naturelles

10 octobre–20 novembre 2000 Coût: 3 600 \$EU

Ce cours présente aux cadres moyens planificateurs des ressources, aux chefs de projets et aux experts techniques, les concepts, principes et techniques de base des systèmes d'information géographique (SIG) pour l'analyse des données spatiales. Il inclut une introduction au traitement des données géographiques et à l'application des SIG à la gestion des ressources, l'accent étant porté sur les forêts et l'environnement.

◆ Approches participatives des projets de foresterie et de mise en valeur des ressources naturelles

24 octobre–4 décembre 2000 Coût: 3 600 \$EU

Ce cours est destiné aux gestionnaires, praticiens de terrain, chercheurs ou autres personnes intéressées ou préoccupées par la conception, la gestion, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des projets de mise en valeur des forêts et des ressources naturelles faisant intervenir la participation des communautés locales et d'autres parties prenantes.

◆ Amélioration des capacités de chercheurs sur les forêts et les écosystèmes tropicaux

24 octobre–4 décembre 2000 Coût: 3 600 \$EU

Ce cours est conçu à l'intention des chercheurs sur les forêts et les écosystèmes tropicaux soucieux d'améliorer leurs aptitudes pour la conception, la mise en oeuvre, l'analyse, l'interprétation, la diffusion et l'utilisation des résultats de recherches.

Adresse: Training Program Leader, Training Center for Tropical Resources and Ecosystem Sustainability, College of Forestry, University of the Philippines Los Baños, PO Box 434, Collège, Laguna 4031, Philippines. Fax 63-49 536 3340. Courriel ifc@uplb.edu.ph

◆ Maîtrise de foresterie tropicale

Septembre 2000 (durée 18 mois)

Velp, Pays-Bas

Coût: 6 250 florins

Ce cours au Collège international d'agriculture Larenstein prépare les participants à de futures postes de gestionnaires dans le domaine de la foresterie des secteurs commercial et public. Il est axé sur la gestion des ressources forestières sous l'angle de leurs aspects écologique, économique et socio-économique. Quatre options de spécialisation différentes sont offertes: foresterie commerciale, foresterie sociale, gestion des aires protégées, et gestion des ressources naturelles. Une participation partielle à des modules particuliers est possible.

Adresse: Floris Deodatus, Larenstein International Agricultural College, Box 9001, 6880GB Velp, Pays-Bas. Fax 31-26-3615287. Courriel masters@iahvlp.agro.nl

Sauf indication contraire, les cours sont dispensés en anglais.

OIBT Actualités des Forêts Tropicales

Rédacteur: Alistair Sarre

Traduction: Yvonne Cunnington

Mise en page: Justine Underwood

Editique, impression et diffusion coordonnées par ANUTECH Pty Ltd, Canberra, Australie.

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Il a pour but de permettre l'échange d'informations sur différents aspects de foresterie durable.

Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les informations qui ne sont pas soumises à des droits d'auteur peuvent être réimprimées librement à condition que l'AFT, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

L'AFT est diffusé à titre gracieux en trois langues à plus de 7.000 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction et, le cas échéant, tout changement d'adresse.

Toute correspondance concernant ce bulletin doit être adressée comme suit: The Editor, *OIBT Actualités des Forêts Tropicales*, International Tropical Timber Organization Secretariat, International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama 220, Japon. Téléphone: 81-45-223 1110. Télécopie: 81-45-223 1111. Courrier électronique: itto-tfu@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Toute autre demande de renseignements à l'OIBT devrait être envoyée à la même adresse postale ou au courrier électronique central de l'OIBT: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Le site Web de l'OIBT est accessible à l'indicatif <http://www.itto.or.jp>



- ◆ 28–29 avril 2000. **Workshop on Learning from Resource Users – a Paradigm Shift in Tropical Forestry.** Vienne, Autriche. Adresse: Ms Julia Roetzer, Austrian National Node of the European Tropical Forest Research Network, Institute for Forest Ecology, University of Agricultural Sciences – BOKU, Peter Jordan Str. 82, A-1190 Wien, Autriche. Tél 43–(0)1–47654 4124. Fax 43–(0)1–479 7896. Courriel: jroetzer@woek.boku.ac.at; http://nuf.boku.ac.at
- ◆ 8–12 mai 2000. **The Role of Boreal Forests and Forestry in the Global Carbon Budget.** Edmonton, Canada. Adresse: Carbon Conference Coordinator, 5320–122 St, Edmonton, Alberta, Canada T6H 3S5. Fax 1–780–435 7356. Courriel: carbon@nofc.forestry.ca. http://www.nofc.forestry.ca/carbon
- ◆ 15–26 mai 2000. **V^e Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.** Nairobi, Kenya. Adresse: Secrétariat de la CDB, Centre du commerce mondial, 393 Jaques St, Suite 300, Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9. Tél 1–514–288 2220. Fax 1–514–288 6588. Courriel: chm@biodiv.org; http://www.biodiv.org
- ◆ 16–19 mai 2000. **African Medicinal Plants.** Nairobi, Kenya. Adresse: Ernest Rukangira, Medicinal Plants and Local Communities Programme, PO Box 72461, Nairobi, Kenya. Tél 25–42–576 114. Fax 25–42–562 175. Courriel: erukangira@iconnect.co.ke
- ◆ 20–24 mai 2000. **Improvement of Wood Quality and Genetic Diversity.** Zagreb, Croatie. Adresse: Heinrich Spiecker, University of Freiburg, Institute of Forest Growth, Bertoldstr. 17, 79085 Freiburg, Allemagne. Tél 49–761–203 3737. Fax 49–761–203 3740. Courriel: instw@ruf.uni-freiburg.de; http://cqforlab.uwsp.edu/iufro/
- ◆ 27–30 mai 2000. **Impacts of Air Pollution and Climate Change on Forests – 19th International Meeting for Specialists in Air Pollution Effects on Forests.** Houghton, Etats-Unis. IUFRO 7.04.00. Adresse: David Karnosky, School of Forestry and Wood Products, Michigan Technological University, 101 U.J. Noblet Forestry Building, 1400 Townsend Drive, Houghton, Michigan 49931–1295, Etats-Unis. Tél 1–906–487 2898. Fax 1–906–487 2897. Courriel: karnosky@mtu.edu
- ◆ 4–9 juin 2000. **International Symposium on the Biogeography of Southeast Asia 2000.** Leiden, Pays-Bas. Adresse: Rienk de Jong, Nationaal Natuurhistorisch Museum, Dept of Entomology, PO Box 9517, 2300 RA, Leiden, Pays-Bas. Fax 31–71–513 3344. Courriel: jong@nmm.nl
- ◆ 18–21 juin 2000. **54th Annual Meeting of Forest Products Society.** Lake Tahoe, Etats-Unis. Adresse: Forest Products Society. Tél 1–608–231 1361. Fax 1–608–231 2152. Courriel: info@forestprod.org; http://www.forestprod.org/conf.html
- ◆ 22–23 juin 2000. **Wood Adhesives 2000.** Lake Tahoe, Etats-Unis. IUFRO 5.00.00 Forest Products. Adresse: John A. Youngquist, USDA Forest Service, Forest Products Lab, One Gifford Pinchot Dr, Madison Wisconsin 53705, Etats-Unis. Tél 1–608–231 9398. Fax 1–608–231 9582. www.fpl.fs.fed.us/pdcomp/
- ◆ 25–30 juin 2000. **Gestion multiple des forêts de montagne.** Pralognan-la-Vanoise, France. Adresse: Gérard Buttoud, ENGREF, 14 rue Girardet, 54042 Nancy, France. Fax 33–383370645. Courriel: buttoud@nancy-engref.inra.fr
- ◆ 26–30 juin 2000. **2000 World Conference on Natural Resource Modelling.** Wageningen, Pays-Bas. Adresse: Joost Meulenbroek, Congress Office, Wageningen University, Costerweg 60, 6701 BH Wageningen, Pays-Bas. Fax 31–317–485309. Courriel: joost.meulenbroek@alg.vl.wau.nl; www.cqg.washington.edu/~gordie/rma/html
- ◆ 16–23 juillet 2000. **Amsterdam, Pays-Bas. Geoinformation for All.** Adresse: S. Tempelman, c/o ITC, PO Box 6, 7500 AA Enschede, Pays-Bas.

- Tél 31–53–487 4358. Fax 31–53–487 4335. Courriel: isprs@itc.nl; http://www.itc.nl/~isprs
- ◆ 2–4 août 2000. **Tropical Forestry Research: Challenges in the New Millennium.** Peechi, Inde. Adresse: Dr J.K. Sharma, Kerala Forest Research Institute, Peechi – 680 653, Kerala, Inde. Tél 91–487–782 061. Fax 91–487–782 249. Courriel: libkfri@md2.vsnl.net.in
- ◆ 2–4 août 2000. **Bamboo 2000 International Symposium.** Chiang Mai, Thaïlande. Adresse: Bamboo 2000 Secretariat, Faculty of Forestry, Kasetsart University, Bangkok 10900 Thaïlande. Tél 66–2–579 0171. Fax 66–2–942 8112. Courriel: fforlwp@nontri.ku.ac.th
- ◆ 5–6 août 2000. **Improved Forest Management and Harvesting Practices for Tropical Forest.** Réunion satellite IUFRO/FAO. Kuala Lumpur, Malaisie. Adresse: R. Heinrich, Récolte forestière, Département des forêts de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Fax 39–6–5705 5137. Courriel: Forest-Harvesting@FAO.org
- ◆ 7–12 août 2000. Kuala Lumpur, Malaisie. **The Effect of Nursery and Silvicultural Operations on the Environment and Society.** IUFRO 3.02.00 au XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO. Adresse: Mike Menzies, Nouvelle-Zélande Forest Research Institute Ltd, Biotechnology Division, Private Bag 3020, Rotorua, Nouvelle-Zélande. Tél 64–7–3475899. Fax 64–7–3479380. Courriel: menziesm@tawa.fri.cri.nz
- ◆ 7–12 août 2000. **Data Collection in the Tropics.** Kuala Lumpur, Malaisie. IUFRO 4.02.01 au Congrès mondial de l'IUFRO. Adresse: Mohammed Ellatifi, Service des Eaux et Forêts, PB 12507 Casablanca, Maroc. Fax 212–2–982428. Courriel: m.ellatifi@mailcity.com
- ◆ 7–12 août 2000. **XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO 2000.** Kuala Lumpur, Malaisie. Adresse: XXI IUFRO World Congress Organizing Committee, Forest Research Institute Malaysia, Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie. Fax 60–3–636 7753. Courriel: iufroxxi@frim.gov.my; http://frim.gov.my/iufro.html
- ◆ 15–21 août 2000. **Forest Ecosystems – Ecology, Conservation and Sustainable Management.** Chengdu, Sichuan, Chine. IUFRO 1.14.00. Adresse: Dr Shi Zuomin & Ms Dong Na, Institute of Forest Ecology, Environment & Protection, Chinese Academy of Forestry, Wanshoushan, Beijing, 100091 Chine. Tél 86–10–6288 8308 ou 6288 9513. Fax 86–10–6288 4972. Courriel: Shizm@fee.forestry.ac.cn
- ◆ 20–26 août 2000. **XXI International Congress of Entomology.** Iguacu Falls, Brazil. Adresse: Dr Décio Luiz Gazzoni PO Box 231, 86001–970 Londrina – PR Brésil. Fax 55–43–371 6100. Courriel: iceweb@cnpsa.embrapa.br; www.embrapa.br/ice
- ◆ 20–22 septembre 2000. **New Approaches to the Management of Neotropical Primary Rainforests by Industries and Communities.** Belém, Brésil. IUFRO 1.07.05. Adresse: Dr Natalino Silva, Brazilian Agricultural Research Corp, CP 48, CEP 66240 Belém, Para, Brésil. Tél 55–91–2266622. Fax 55–91–2269845. Courriel: natalino@cpatu.embrapa.br
- ◆ Octobre 2000. **Harvesting of Non-wood Forest Products.** Ismir, Turquie. Adresse: Dr R. Heinrich, Récolte forestière, Division des produits forestiers de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Fax 39–(0)6–5705 5137. Courriel: rudolph.heinrich@fao.org
- ◆ 8–13 octobre 2000. **Forest Genetics for the Next Millennium.** Durban, Afrique du Sud. IUFRO 2.08.01. Adresse: Colin Dyer, IUFRO Conference Organiser, PO Box 11636, Dorpspruit 3206, Afrique du Sud. Tél 27–331–425 779. Fax 27–331–944 842. Courriel: iufro@icfr.unp.ac.za
- ◆ 25–28 octobre 2000. **Enviro Latin America 2000.** São Paulo, Brésil. Adresse: BIOSFERA, Av Presidente Vargas, 435 Gr. 1104/110 Centro, 20077–900 Rio de Janeiro, Brésil. Tél 55–21–221 0155. Fax

Calendrier de l'OIBT

- ◆ 24–30 mai 2000. **XXVIII^e Session du CIBT et Sessions associées des Comités.** Lima, Pérou.
- ◆ 30 octobre–4 novembre 2000. **XXIX^e Session du CIBT et Sessions associées des Comités.** Yokohama, Japon.
- ◆ 28 mai–2 juin 2001. **XXX^e Session du CIBT et Sessions associées des Comités.** Abidjan, Côte d'Ivoire.
- ◆ 11–13 juin 2001. **Conférence internationale sur la conservation ex situ et in situ d'essences tropicales d'intérêt commercial.** Yogyakarta, Indonésie. Parrainée par l'OIBT. Adresse: Ms Soetihah S. Soedjojo, Projet OIBT PD 16/96 Rev.4 (F), Faculty of Forestry, Gadjah Mada University, Bulaksumur, Yogyakarta 55281, Indonésie. Fax 62B274B902 220. Courriel: itto-gmu@yogya.wasantara.net.id

- 55–21–262 5946. Courriel: biosfera@biosfera.com.br; http://www.biosfera.com.br/port/envirol.htm
- ◆ 10–15 October 2000. **Congrès de l'Association latino-américaine des étudiants de sciences forestières.** Linares, Mexique. Adresse: Rafael Aranda, Facultad de Ciencias Forestales de la Universidad Autonoma de Nuevo Leon, Carretera Nacional Km 145, Apartado Postal No 41, Linares, Nuevo Leon, Mexique 67700. Tél 52–821–2 4895. Fax 52–821–2 4251. Courriel: raranda@ccr.dsi.uanl.mx
- ◆ 8–13 novembre 2000. **Conférence annuelle du Forest Stewardship Council.** Oaxaca, Mexique. Adresse: FSC Secretariat, Avenida Hidalgo 502, 68000 Oaxaca, Mexique. Tél 52–951–46905/63244. Fax 52–951–62110. Courriel: fscoax@fscoax.org; http://
- ◆ 13–24 novembre 2000. **VI^e Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques.** Amsterdam, Pays-Bas.
- ◆ 10–13 décembre 2000. **5th Pacific Rim Bio-based Composites Symposium.** Canberra, Australie. Adresse: Philip Evans, Department of Forestry, Australian National University, Canberra ACT 0200 Australie. Tél 61–2–6249 3628. Fax 61–2–6249 0746. Courriel: Bio.symposium@anu.edu.au; http://online.anu.edu.au/Forestry/wood/bio/bio.html
- ◆ 18–21 mars 2001. **4th South and East Asian Countries Non-Timber Forest Products Network (SEANN) Workshop.** Manille, Philippines. Adresse: Dr Ramon A. Raza, Training Center for Tropical Resources and Ecosystem Sustainability, College of Forestry and natural resources, University of the Philippines Los Baños, PO Box 434, College, Laguna 4031, Philippines. Fax 63–49 536 3340. Courriel: trees@laguna.net
- ◆ 18–25 avril 2001. **16th Commonwealth Forestry Conference.** Adresse: Libby Jones, UK Forestry Commission, 231 Corstorphine Road, Edinburgh EH 12 7AT, Royaume-Uni. Tél 44–(0)–131–314 6137. Fax 44–(0)–131–334 0442. Courriel: libby.jones@forestry.gov.uk
- ◆ Juin 2001. **Atelier FAO/CEE/OIT sur les nouveaux systèmes par câble de récolte du bois.** Autriche. Adresse: R. Heinrich, Récolte forestière, Division des produits forestiers de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Fax 39–06–5705 5137. Courriel: Forest-Harvesting@FAO.org
- ◆ 9–14 septembre 2001. **5th International Flora Malesiana Symposium.** Sydney, Australie. Adresse: Dr Barry Conn, Royal Botanic Gardens Sydney, Mrs Macquaries Road, Sydney NSW 2000, Australie. fmv@rbgsyd.gov.au; http://plantnet.rbgsyd.gov.au/fm/fm.html